



# EFFONDREMENT DU PLAFOND D'UNE CLASSE DANS UNE ÉCOLE PRIMAIRE À ORAN **SIX ENFANTS BLESSÉS**

Page 16

3<sup>ème</sup> RÉGION MILITAIRE

**CHANEGRIHA  
EN VISITE  
DE TRAVAIL**

Page 2

ISSN : 1112-7449

# MIDI



*L'info, rien que l'info*

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 4999 | Mercredi 24 avril 2024 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

ANNABA

**UNE TENTATIVE  
D'ÉMIGRATION  
CLANDESTINE  
AVORTÉE**

Page 16

RÉUNION CONSULTATIVE : L'ALGÉRIE, LA TUNISIE ET LA LIBYE

# L'UNION FAIT LA FORCE

Page 3



PRISE EN CHARGE DES PRÉOCCUPATIONS DES CITOYENS



**LA MÉDIATURE DE LA  
RÉPUBLIQUE ANNONCE DE  
NOUVELLES PLATEFORMES**

Page 2

■ **MÉDÉA**

**UN TERRORISTE  
ABATTU PAR L'ANP**

Page 2

■ **IL COPRÉSIDENTERA LA HAUTE COMMISSION  
BILATÉRALE**

**LE PRÉSIDENT SUD-  
AFRICAIN ATTENDU  
À ALGER**

Page 3

■ **DES MÉDIAS FORTS POUR RELEVER  
LES DÉFIS AUXQUELS FAIT FACE L'ALGÉRIE  
LAAGAB DÉTERMINÉ**

Page 4

PRISE EN CHARGE DES PRÉOCCUPATIONS DES CITOYENS

# La Médiature de la République annonce de nouvelles plateformes

«La Médiature de la République s'attèle à développer de nouvelles plateformes numériques, comme mécanismes visant à améliorer la qualité des prestations offertes par les structures publiques et à garantir une prise en charge efficace des préoccupations des citoyens», a indiqué avant-hier à Tipaza un responsable central de cette instance.

PAR RAHIMA RAHMOUNI

Prenant part aux travaux d'une Journée de formation organisée par la délégation locale du Médiateur de la République en coordination avec l'inspection générale de Tipaza au siège de la wilaya, le Directeur de la numérisation, des systèmes d'information et de documentation à la Médiature, Youcef Lahouazi, a indiqué que «l'instance s'attèle à développer périodiquement ses mécanismes de travail et travaillait également sur d'autres projets numériques qui s'ajoutent à la série de plateformes numériques déjà mises en place.» Il s'agit de nouvelles plateformes qui seront créées pour renforcer la communication et la coordination avec les différentes institutions et administrations publiques locales et centrales, dont les plus importantes concernent la «numérisation du processus de réception et de traitement des requêtes et des doléances



et la coordination avec les différents secteurs ministériels, outre la mise en service de mécanismes permettant l'amélioration continue de la qualité du service public.» À cet égard, le responsable central a souligné la nécessité pour les institutions, administrations et organismes publics de s'engager dans cette démarche visant à adopter les technologies de l'information et de la communication comme outil efficace pour garantir la transparence et l'efficacité du service public. Ceci est intervenu lors de la présentation du projet de la plateforme «Tansik», thème retenu pour la journée de formation organisée, lundi, au profit des présidents d'APC, des directeurs exécutifs, des responsables des administrations et des institutions publiques pour expliquer toutes les étapes des mécanismes de travail de cette plateforme, à commencer par l'ouverture d'un compte, son exploitation, l'introduction de données et d'informations et la consultation, quotidienne, des registres de doléances des citoyens au niveau des différentes instances publiques. Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune avait ordonné, lors d'une réunion du Conseil des ministres qu'il avait présidée le 23 octobre 2022, «la réactivation du rôle des registres de doléances des citoyens», de manière à faciliter le suivi de leur prise en charge en temps réel par les autorités publiques, au plus haut niveau, en l'occurrence la Présidence de la République, ce qui renforce la garantie des droits citoyens

et la lutte contre la bureaucratie. En application de cette décision, les services du Médiateur de la République ont créé la plateforme numérique «Tansik», un mécanisme numérique garant de transparence. L'ouverture de cette journée de formation à Tipaza a été présidée par la Secrétaire générale de la wilaya, Karima Masnoua et encadrée par M. Lahouazi qui a présenté un exposé exhaustif sur les caractéristiques de l'application «Tansik», visant à assurer une meilleure prise en charge des doléances des citoyens et à y répondre dans les délais. L'application renferme d'autres volets, comme les correspondances avec les différentes administrations et institutions publiques locales et centrales, y compris les ministères, ce qui permet d'enregistrer les préoccupations des citoyens et de leur assurer une meilleure prise en charge, et ce de par leur suivi par les hautes autorités du pays. L'importance de la plateforme «Tansik», en tant que service numérique destiné aux administrations et aux organismes publics, réside dans sa capacité à «

économiser du temps et des efforts, et à réduire les coûts de traitement des doléances des citoyens, tout en garantissant un contrôle en amont et en aval» de la prise en charge des problèmes des citoyens par chaque wilaya, secteur ou administration.- Cela inclut également l'analyse des données, la préparation de rapports détaillés à leur sujet, ainsi que «la création d'une base de données nationale qui servira de mécanisme de suivi et d'évaluation par les autorités supérieures du pays», selon M. Lahouazi. De son côté, la Secrétaire générale de la wilaya a révélé la création d'une cellule conjointe entre l'Inspection générale de la wilaya et la délégation locale du Médiateur de la République chargée du suivi périodique de la gestion du dossier de numérisation des registres des doléances des citoyens au niveau des administrations et des institutions publiques, et de charger ces données dans l'application «Tansik». «Ce dossier a également été introduit en vue de son examen chaque semaine et l'évaluation du processus de recensement électronique des registres lors du Conseil exécutif de wilaya présidé par le wali», a-t-elle dit, soulignant que «les mécanismes numériques établis par la Médiature jouent un rôle essentiel dans la levée des obstacles et des contraintes, notamment dans le signalement des problèmes quotidiens des citoyens aux autorités de la wilaya», selon Mme Masnoua. L'application «Tansik» fait partie d'une série d'applications et de plateformes numériques développées par la Médiature dans le cadre de son programme visant à accompagner les transformations numériques, dont l'application «Aarayid (requêtes)» et d'autres plateformes, a conclu M. Lahouazi.

R. R.

## MÉDÉA

## Un terroriste abattu par l'ANP

Un terroriste a été abattu dans la wilaya de Médéa par un détachement de l'Armée nationale populaire lors d'une opération de fouille et de ratissage dans la zone de Thenéa El-Kahla, au Secteur militaire de Médéa.

«L'opération s'est également soldée par la récupération d'un pistolet mitrailleur de type Kalachnikov, trois chargeurs garnis de munitions, une paire de jumelle et divers objets», a indiqué un communiqué du ministère de la Défense nationale.

«Dans le cadre de la lutte antiterroriste et lors d'une opération de fouille et de ratissage dans la zone de Thenéa El-Kahla, au Secteur militaire de Médéa en 1ère Région militaire, un détachement de l'Armée nationale populaire a abattu, le 21 avril 2024, un terroriste «KHATAR Amhamed» dénommé «Ismail», et récupéré un pistolet mitrailleur de type Kalachnikov, trois chargeurs garnis de munitions, une paire de jumelle et divers objets» est-il mentionné dans le communiqué. La même source précise que cette «opération réitère la vigilance et la détermination des unités de l'Armée Nationale Populaire à traquer ces criminels à travers l'ensemble du territoire national, jusqu'à leur éradication.»

R. N.

3<sup>ème</sup> RÉGION MILITAIRE

## Saïd Chanagriha en visite de travail

Le général d'Armée Saïd Chanagriha, chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP) a entamé, hier, une visite de travail et d'inspection à la 3<sup>ème</sup> Région militaire. Le chef d'Etat-major de l'ANP a transmis, à l'occasion, les salutations du président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, Abdelmadjid Tebboune, à tous les éléments de la 3<sup>ème</sup> Région militaire. Nous y reviendrons.

R. N.

## JUSTICE

## Les nouvelles recommandations de Tabi

PAR RACIM NIDHAL

La valorisation des structures judiciaires afin de fournir des services de qualité aux citoyens, est le cheval de bataille du secteur de la Justice. Ce point précis a d'ailleurs été réaffirmé une fois de plus, lundi soir, par le ministre de la Justice, garde des Sceaux, depuis de Souk Ahras, où il effectuait une visite de travail et d'inspection. Présidant, dans le cadre d'une visite de travail dans cette wilaya, la cérémonie d'inauguration du nouveau siège de la Cour de justice, Abderrachid Tabi a en effet, appelé les fonctionnaires affectés aux guichets de ce nouvel édifice à «veiller à ce que les citoyens et les justiciables puissent obtenir les documents qu'ils sollicitent dans des délais très courts», ce qui reflétera, a-t-il dit, «les efforts déployés par

les pouvoirs publics pour améliorer et moderniser les services judiciaires.» Le ministre a également déclaré qu'au regard des importants moyens mis en place par le secteur de la justice pour la modernisation et la numérisation de ses «documents comme l'extrait du casier judiciaire, le certificat de nationalité ou les jugements doivent être délivrés aux citoyens dans un délai très réduit.» Il a appelé, à cet égard, les fonctionnaires du secteur à «travailler davantage pour familiariser les citoyens avec les différents services et les systèmes informatiques que le secteur introduit à chaque fois pour moderniser et numériser ses services, à l'instar du service lancé à la fin de l'année 2023, et qui permet aux citoyens d'obtenir des jugements et toutes autres décisions judiciaires rendus dans une autre wilaya que celle où ils résident.»

Selon l'exposé présenté au ministre, le nouveau siège de la Cour de Souk Ahras se compose de plusieurs étages comprenant au total, plusieurs salles d'audience, dont deux (2) pour les affaires criminelles, deux (2) pour les affaires pénales, deux (2) pour les audiences civiles et une autre pour affaires concernant les mineurs, en plus d'une salle de conférences, d'une bibliothèque et d'un salon d'honneur, en plus de bureaux, de magasins, de salles d'archives et de pièces pour les détentions temporaires. Lors de sa visite dans la wilaya de Souk Ahras, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, a également présidé l'inauguration et la mise en service, à la grande satisfaction des citoyens, du premier siège de tribunal à M'daourouche (40 km du chef-lieu de wilaya).

R. N.

RÉUNION CONSULTATIVE : L'ALGÉRIE, LA TUNISIE ET LA LIBYE

# L'union fait la force

Les dirigeants de l'Algérie, de la Tunisie et de la Libye ont souligné, à l'issue de leur 1<sup>ère</sup> Réunion consultative tenue, hier lundi à Tunis, la nécessité d'unifier les positions et d'intensifier la concertation et la coordination pour renforcer les facteurs de sécurité, de stabilité et de développement dans la région et accroître sa résilience face aux mutations régionales et aux crises internationales successives.

PAR LAKHDARI BRAHIM

Dans le Communiqué final du «Sommet de Tunis», les dirigeants des trois pays frères, à savoir les Présidents M. Abdelmadjid Tebboune, M. Kaïs Saïed et M. Mohamed Younes El-Menfi, réunis au Palais de Carthage, sont convenus de «l'organisation périodique de cette réunion, en alternance entre les trois pays afin de hisser les relations bilatérales privilégiées qui lient chaque pays à l'autre vers une nouvelle étape qualitative axée, au-delà du cadre bilatéral, sur la réflexion et l'action collectives». Ils ont réaffirmé leur conviction commune quant à «la nécessité d'unifier les positions et d'intensifier la concertation et la coordination pour renforcer les facteurs de sécurité, de stabilité et de développement dans toute la région et accroître sa résilience face aux mutations régionales et aux crises internationales successives d'ampleur, dont les répercussions ne peuvent être affrontées par aucun pays individuellement», outre «le besoin urgent pour les trois pays d'avoir une voix audible unifiée et une présence influente et effective dans les différents espaces d'appartenance régionaux et internationaux». Les dirigeants des trois pays ont mis en avant «leur pleine disponibilité à s'ouvrir à toute volonté politique sincère et crédible qui partage les mêmes priorités communes constructives pour promouvoir et enrichir cette action collective commune et approfondir l'entente et la coopération au service de la sécurité, de la stabilité et du développement dans la région qu'il convient de mettre à l'abri de la politique des axes et des dangers des ingérences étrangères.»

Ils ont souligné «l'attachement des trois pays à l'indépendance des décisions nationales, émanant de la volonté de leurs peuples respectifs, leur souci d'établir des relations avec les autres pays et blocs régionaux et internationaux, dans le cadre du respect mutuel et de la non-



ingérence dans les affaires intérieures, et leur attachement à un ordre international multipolaire prônant la coopération, la solidarité, la justice et l'équité dans les relations internationales et l'égalité de tous devant le droit international.»

Ils ont insisté sur la nécessité «d'étendre cette concertation et cette coordination, au-delà des dossiers politiques, à tous les domaines du développement socio-économique au profit des peuples des trois pays, en vue de réaliser leurs aspirations légitimes à la stabilité, la prospérité et l'intégration.»

Les dirigeants des trois pays ont également «exprimé leur rejet total des ingérences étrangères dans les affaires libyennes et leur soutien aux efforts visant à parvenir à l'organisation des élections à même de préserver l'unité et l'intégrité territoriale de la Libye et de garantir sa sécurité, sa stabilité et sa prospérité, tout en soulignant le rôle pivot des pays voisins de la Libye en soutien aux autorités libyennes dans le processus de restauration de la stabilité et de la sécurité et dans les efforts de reconstruction.»

Le Communiqué final a, par ailleurs, «condamné avec force les violations quotidiennes flagrantes, les crimes de guerre et le génocide commis contre le peuple palestinien frère, réitérant l'appel urgent à la communauté internationale pour que soit immédiatement mis fin à l'agression barbare, pour la levée totale du blocus imposé à la bande de Gaza afin de permettre l'acheminement des aides alimentaires et médicales et la poursuite en justice des dirigeants de l'occupation pour leurs crimes.»

Les trois dirigeants ont, à cet égard, affiché «leur soutien constant à la résistance du vaillant peuple palestinien pour le recouvrement de tous ses droits historiques légitimes et l'établissement de son Etat indépendant pleinement souverain avec El-Qods comme capitale, ainsi que leur soutien inconditionnel au droit de l'Etat de Palestine de devenir membre à part entière de l'ONU.»

Les dirigeants des trois pays ont en outre

«mis en garde contre le danger des interventions étrangères dans la région sahélo-saharienne et leurs répercussions sur la paix dans les pays de la région et dans le monde», soulignant la nécessité «de soutenir la sécurité et la stabilité des pays de cette région, de protéger leur souveraineté nationale et leur intégrité territoriale et de renforcer la coopération avec eux en matière économique, commerciale et de développement.»

Ils ont également insisté sur la nécessité pour «l'action arabo-africaine commune d'assumer sa responsabilité et son rôle dans le cadre des efforts onusiens visant à mettre un terme à la souffrance sur le plan humanitaire exacerbée du peuple soudanais frère et à imposer la cessation des hostilités et le renoncement à la violence au profit du dialogue comme moyen pour régler la crise au Soudan, tout en préservant ses capacités, sa sécurité, sa stabilité et son intégrité territoriale.»

L'accent a également été mis, dans le document, sur la nécessité «d'approfondir davantage les consultations et l'échange d'analyses, d'évaluations et d'informations sur le phénomène du terrorisme, la traite des êtres humains, le trafic de drogue et le crime organisé, en vue de protéger la région de ces fléaux.»

## Protection des frontières communes : groupes de travail conjoints pour coordonner les efforts

À la lumière des menaces et des défis auxquels sont confrontés les trois pays du fait des mutations en cours dans la région et dans le monde, et afin de renforcer la coopération et d'activer les efforts conjoints visant à renforcer la capacité de leurs peuples à faire face aux répercussions de la crise économique mondiale, notamment en matière de sécurité hydrique, alimentaire et énergétique, les trois dirigeants sont convenus de «créer des groupes de travail conjoints chargés de coordonner les efforts visant à protéger les frontières communes contre les risques et les conséquences de la migration

irrégulière et les autres manifestations du crime organisé.»

Ces groupes de travail seront également chargés de «mettre en place une approche participative pour le développement de ces régions, en veillant à unifier les positions et les discours en direction des différents pays frères et amis concernés par le phénomène de la migration irrégulière au nord de la Méditerranée et en Afrique subsaharienne.»

Il a également été convenu de «créer un groupe de travail conjoint chargé d'élaborer des mécanismes permettant de mettre en place des projets et des investissements conjoints d'envergure dans des domaines et secteurs prioritaires, tels que la production de céréales et de fourrage et le dessalement de l'eau de mer, ainsi que d'autres projets et programmes de coopération visant à assurer la sécurité hydrique et alimentaire des trois pays.»

Il s'agit, entre autres, «d'activer au plus vite des mécanismes conjoints pour l'exploitation des eaux souterraines communes dans le Sahara septentrional, d'accélérer la mise en œuvre du projet d'interconnexion électrique des réseaux de transport d'électricité entre les trois pays et de développer la coopération et d'établir des partenariats dans le domaine de l'exploration, de la production et du stockage de produits pétroliers et dans les secteurs des mines et des énergies renouvelables et propres comme l'hydrogène vert». Il s'agit aussi «d'aplanir les difficultés qui entravent la circulation des biens et des marchandises entre les trois pays, d'examiner les moyens d'accélérer les échanges entre eux, de créer des zones franches communes et d'accélérer l'adoption de mesures appropriées pour faciliter la circulation des personnes et des marchandises, notamment en développant les réseaux de transport routier et ferroviaire et en créant une ligne maritime régulière reliant les trois pays». Il a, par ailleurs, été convenu «de mettre en place des programmes de travail pour la mise en valeur des divers aspects du patrimoine culturel commun, de renforcer la coopération dans les domaines de la recherche scientifique, de la formation professionnelle, des technologies modernes et des échanges d'étudiants et de jeunes, et d'encourager la production de programmes culturels et éducatifs conjoints.» Au terme de cette 1<sup>ère</sup> Réunion consultative, il a été décidé de «charger des points de contact, qui seront désignés par chaque pays, de suivre la mise en œuvre de ce qui a été convenu en prélude à la tenue de la prochaine réunion consultative, dont la date et le lieu seront fixés d'un commun accord entre les dirigeants des trois pays.»

L. B.

IL COPRÉSIDENT LA HAUTE COMMISSION BILATÉRALE

## Le Président Sud-africain attendu à Alger

Le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Lounes Magramane, a coprésidé, avant-hier à Pretoria en Afrique du Sud, avec le Directeur général du ministère des relations internationales et de la coopération, Zane Dangor, la 2<sup>ème</sup> session des consultations politiques entre les deux pays. Dans son communiqué, le ministère

indique que «les entretiens entre les deux parties ont permis de réaffirmer les liens historiques profonds entre l'Algérie et l'Afrique du Sud.» La rencontre a permis, également selon la même source, de procéder à «une évaluation globale de la coopération bilatérale et de proposer les moyens devant la renforcer et l'élargir dans divers domaines, en prévision de la tenue de la 7<sup>e</sup> session de la Haute commis-

sion bilatérale de coopération prévue cette année à Alger sous la présidence conjointe des Présidents des deux pays.» Intervenant dans le contexte des développements géopolitiques que connaît le monde, cette 2<sup>ème</sup> session des consultations politiques a permis aux deux parties de procéder à un échange de vues sur plusieurs questions internationales et régionales d'intérêt commun, mettant en

avant la convergence des positions des deux pays envers plusieurs questions d'actualité, en têtes desquelles la situation dans les territoires palestiniens occupés et la cause sahraouie, en sus du renforcement de la coordination et de la concertation bilatérales au niveau des organisations et instances continentales et internationales.

R. N.

DES MÉDIAS FORTS POUR RELEVER LES DÉFIS AUXQUELS FAIT FACE L'ALGÉRIE

## Laagab déterminé

Le ministre de la Communication, Mohamed Laagab a insisté, avant-hier soir, depuis Constantine sur l'importance d'avoir "des médias forts pour relever les défis auxquels fait face l'Algérie" Dans une conférence de presse à l'issue d'une visite de travail qu'il a effectuée dans cette wilaya, le ministre a insisté sur "l'intensification des formations favorisant l'émergence des médias forts capables d'accompagner les efforts de développement engagés et relever les défis auxquels fait face l'Algérie."

PAR CHAHINE ASTOUATI

Il a dans ce cadre appelé les journalistes à aller vers la formation pour améliorer davantage leur niveau, les incitant à

### RÉSERVATION DE BILLETS POUR LE HADJ 2024

#### Reprise de l'opération

«L'opération de réservation de billets pour les hadjis voyageant avec l'Office national du Pèlerinage et de la Omra (ONPO) vers les Lieux saints a repris hier via le portail «Bawabet El Hadj Dz» et l'application «Rakb El Hadjidj», a indiqué un communiqué de l'Office. «En parachèvement de l'opération de réservation de billets pour les hadjis voyageant avec l'Office national du Pèlerinage et de la Omra vers les Lieux saints via le portail «Bawabet El Hadj Dz» et l'application «Rakb El Hadjidj», la réservation de billets reprendra, mardi 23 avril à 20h00, pour l'aéroport d'Alger, et à 21h00 pour les aéroports d'Oran, de Constantine et d'Ouargla», a précisé la même source.

R. N.

prévoir de concert avec des spécialistes, des ateliers de formation et des conférences dans leurs wilayas. Le ministre, qui «a rappelé que plus de 300 journalistes avaient été formés à l'occasion de la tenue du Sommet du Forum des pays exportateurs de gaz (GECF) en plus d'autres journalistes formés dans le domaine sportif en attendant le lancement prochain de formations dans les spécialités économiques, a estimé que le journaliste doit «être une force de conviction» au service du développement national. «Le ministre qui a salué les efforts déployés localement pour améliorer les conditions de travail des journalistes», a indiqué que sa visite à Constantine s'inscrit dans le cadre des préparatifs de la célébration de la journée mondiale de la liberté d'expression. En outre, M. Laagab a fait part de «carences flagrantes en matière d'infrastructures» relevant de son «secteur dans la wilaya de Constantine, citant dans ce cadre l'état des sièges de la station de la Télévision publique et de la radio ainsi que la société d'impression de l'Est et de l'entreprise Télédiffusion d'Algérie (TDA)». Mettant en avant l'actif considérable dont dispose Constantine dans les domaines de l'information, la culture et l'histoire, entre autres, le ministre a cependant déploré «une faiblesse en matière d'infrastructures». Annonçant la réception le 5 juillet prochain d'un nouveau siège pour la radio de Constantine, le ministre a indiqué qu'une réflexion est en cours pour donner l'ancien siège de la radio de Constantine à la TDA en vue d'améliorer les conditions de travail dans cette dernière qui dispose de moyens technologiques de pointe et de compétences avérées. M. Laagab qui a indiqué que l'Etat veille à accompagner la presse à travers, notamment l'actualisation des lois et les différentes mesures prises par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune au profit des médias nationaux, sous forme d'aide indi-



recte, a indiqué que la «presse privée demeure indissociable de la presse nationale.» Il a fait part de l'impact des syndicats qui représentent les journalistes dans l'amélioration des conditions de travail de la corporation et la promotion de ce métier. Par ailleurs, le ministre a salué le professionnalisme des médias nationaux

dans le traitement des provocations marocaines s'agissant du match USM Alger et le club marocain du RS Berkane. «Les médias algériens méritent d'être salués pour la façon avec laquelle ils ont traité ce phénomène provocateur marocain», a indiqué le ministre.

C. A.

ANEP

### Fin de fonctions des directeurs de deux antennes de Constantine

Le ministre de la Communication, Mohamed Laagab, a mis fin, avant-hier, aux fonctions des directeurs de deux antennes de l'Entreprise nationale de Communication, d'Edition et de Publicité (ANEP) à Constantine, en l'occurrence le Directeur de l'antenne «Messagerie Express», Bentaya Mohamed Lamine et du Directeur de l'antenne «Communication et Signalétique», Benhanache Toufik, après avoir constaté de nombreuses lacunes en matière de gestion, indique un communiqué du ministère.

«Lors d'une visite qu'il a effectuée au siège de la Direction régionale de l'ANEP et après avoir constaté de nombreuses lacunes en matière de gestion, le ministre de la Communication, Dr Mohamed Laagab, a tenu une rencontre élargie avec les travailleurs et employés des deux antennes de l'ANEP, «Messagerie Express» et «Communication et Signalétique», où il a écouté toutes leurs préoccupations et revendications», selon la même source.

De ce fait, «le ministre de la Communication a mis fin, immédiatement, aux fonctions du Directeur régional de l'antenne de Constantine «Messagerie Express», Bentaya Mohamed Lamine, et du Directeur de Constantine de l'antenne (Communication et Signalétique), Benhanache Toufik», conclut le communiqué.

R. N.

DIGITAL AFRICAN SUMMIT

## 80% de la population algérienne a accès à internet

PAR RIAD EL HADI

Le ministre de la Poste et des Télécommunications, Karim Bibi Triki, a affirmé hier à Alger, que 80% de la population en Algérie a accès à internet, mettant en exergue les avancées enregistrées en matière de numérisation et de digitalisation des services. À l'occasion de la tenue du Digital African Summit, au palais de la Culture Moufidi Zakaria à Alger, M. Bibi Triki a souligné les «grands pas réalisés par l'Algérie dans le domaine de la numérisation et la transformation digitale, précisant que 80% de la population algérienne a accès à internet.» Il a ajouté que «la modernisation des services de la poste et la digitalisation des autres secteurs avancent à grands pas», assurant que l'Algérie est «prête» à mettre tout son savoir faire dans ce domaine au service des pays africains. Le ministre de l'Economie de la connaissance, des Startups et des Micro-entreprises, Yacine El-Mahdi Oualid, a rappelé de son côté, les mesures incitatives, notamment financières, décidées par l'Algérie pour encourager les jeunes à réaliser leur

propres entreprises, les exhortant toutefois, à se diriger vers le marché digital africain. Présent à cet événement, le président du Conseil d'administration de l'Union postal universel, M. Isaac Gnamba Yao, a «félicité» l'Algérie pour les avancées réalisées dans le domaine de la numérisation et la digitalisation. Il est à noter que le Digital

African Summit réunit simultanément aussi deux autres événements technologiques à savoir l'ICT Maghreb et le salon des télécoms (ALVTIC), en présence de plus de 100 délégués de divers pays africains ainsi qu'une centaine d'entreprises et startups.» Selon les organisateurs, la convergence de ces trois événements qui se dérouleront du

23 au 25 avril, marque un tournant majeur dans la coopération technologique Sud-Sud et la promotion de l'innovation en Afrique. Le programme du Digital African Summit comporte des thèmes tels que l'infrastructure technologique, la cybersécurité, l'intelligence artificielle, la santé digitale et les fintechs.

R. E.

### Ooredoo expose ses offres et solutions innovantes à Algeria Digital Summit 2024

Entreprise omniprésente dans les événements technologiques majeurs, Ooredoo participe au Algeria Digital Summit qui se tient du 23 au 25 avril 2024 au Palais de la Culture, à Alger. Ce salon international, qui connaît cette année une fusion entre ICT Maghreb, le Digital African Summit et l'événement ALVTIC du Groupe Télécom Algérie (GTA) constitue un rendez-vous unique qui réunit les acteurs, nationaux et étrangers, du secteur des TIC, des startups, des entrepreneurs, des investisseurs, des chercheurs, afin de présenter les dernières innovations et découvrir les grandes tendances du marché de la technologie. Lors de la cérémonie d'inauguration du salon, le ministre de la Poste et des Télécommunications M. Karim Bibi Triki, et le ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, M. Yacine El-Mahdi Oualid ont effectué une visite à l'espace d'exposition de Ooredoo. En effet, et pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, Ooredoo prend part à ce salon technologique de grande envergure à travers un stand où les conseillers commerciaux de «Ooredoo Business» se tiennent à disposition des visiteurs et des professionnels, pour leur présenter les solutions et services innovants qui répondent à leurs besoins.

En marge de cet événement, des conférences et des ateliers ont été animés par des experts en technologie et digitalisation sur des thèmes couvrant les dernières tendances en TIC, l'innovation, l'entrepreneuriat et le financement de projets.

La participation de Ooredoo à ce carrefour technologique international témoigne de son engagement à mettre son expertise technologique au service des professionnels des différents secteurs.

R. N.

RÉFORME DU SECTEUR MÉDICAL

# 11 statuts particuliers seront révisés

Le secteur de la Santé verra l'examen de 11 statuts particuliers dans le cadre de la révision complète de la profession médicale. Une commission spéciale est déjà mise en place pour prendre en charge de fonds en comble toutes les préoccupations de la profession.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

C'est le ministre de la Santé Abdelhak Saihi qui a annoncé avant-hier sur la Radio nationale que « l'importance de cette démarche évoque le réexamen approfondi des statuts en adéquation avec une évolution pour les professionnels de la Santé. »

Sur décision du président de la République lors du dernier conseil des ministres que des instructions ont été données pour prendre en charge toutes les préoccupations du corps médical avec comme but l'amélioration de ses conditions socio-professionnelles. Au total 11 statuts particuliers devront être retenus



pour un examen approfondi incluant la participation des syndicats représentants et des acteurs du monde médical. Cette

fois, il ne s'agit pas de se pencher uniquement vers les salaires et régimes indemnitaires qui constituent tout de même l'ossa-

ture de ces revendications, mais bien plus. Selon la déclaration du ministre de la Santé « ces statuts sont considérés comme une opportunité de changement majeur, accordant aux praticiens une place qui leur revient dans la société. »

Il est à rappeler que les professionnels de la Santé dont notamment les médecins et spécialistes ont obtenu une augmentation des salaires dans le cadre de la décision prise par le président de la République. Mais tout de même, les multiples revendications du corps médical n'ont pas été, jusque-là, prises en charge correctement avec des attentes sur plusieurs dossiers dont notamment celui du reclassement, de la promotion durant la carrière, du statut des hospitalo-universitaires, des spécialistes dans les zones du Sud, des psychologues cliniciens et de manière globale les fonctionnaires de la Santé publique. Abdelhak Saihi considère que c'est un dossier lourd qui nécessite un temps pour le revoir entièrement. Dans ce sillage, le premier responsable de la Santé indique qu'« une équipe d'experts travaille sur ce dossier depuis 6 mois et les attentes sont nombreuses. »

Cela exige de consulter chaque partenaire social avec ces propres spécificités et c'est ce qui va se réaliser. Pour les professionnels qui ont salué la décision du Chef de l'Etat, il y a la particularité de revoir le système des rémunérations et surtout de retenir les jeunes praticiens qui s'envolent vers d'autres cieux pour s'y installer. Une véritable hémorragie pour le pays qu'il faut juguler en soutenant financièrement et socialement tout le corps de la santé publique.

F. A.

## MINISTÈRE DE LA SANTÉ L'amphithéâtre baptisé du nom de Pierre Chaulet

L'amphithéâtre du ministère de la Santé porte désormais le nom de moudjahid Pierre Chaulet, en hommage à sa mémoire et en reconnaissance de son apport pour la formation de plusieurs générations de médecins. « Il a été baptisé lundi, par le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi », a indiqué hier un communiqué du ministère. Cette initiative « se veut un hommage à la mémoire du défunt moudjahid Pierre Chaulet et une reconnaissance des sacrifices qu'il a con-

sentis, lui qui a voué sa vie à l'Algérie, après avoir rejoint tôt les rangs de la Guerre de libération dans la wilaya IV historique et participé à la Révolution en tant que moudjahid et défenseur de la cause algérienne juste », précise le communiqué. La même source a évoqué les qualités du professeur Chaulet qui a choisi de « rester dans notre pays et participer avec ses frères algériens à l'édification de notre patrie, où il a beaucoup contribué, après l'indépendance, à la for-

mation de générations de médecins généralistes et spécialistes, ainsi qu'à la création et au développement du service de pneumologie au Centre universitaire de Beni Messous », note le communiqué. Le défunt moudjahid a contribué également à « la mise en œuvre du programme de lutte contre la tuberculose, outre sa participation active aux différents séminaires, rencontres et ateliers sur le développement du secteur de la santé en Algérie. »

R. N.

EXAMENS NATIONAUX DE FIN DE CYCLES (BAC ET BEM)

## Retrait des convocations dès le début du mois de mai prochain

PAR IDIR AMMOUR

L'opération de retrait des convocations pour l'examen du baccalauréat et celui du brevet de l'enseignement moyen (BEM), au titre de l'année scolaire 2024, débutera au «début du mois de mai prochain», a annoncé le ministre de l'Éducation nationale lors de sa visite de travail à M'sila.

Ainsi les candidats pour les deux examens de fin cycles précités peuvent retirer leurs convocations depuis la plateforme numérique, via l'adresse électronique des directeurs des établissements scolaires, sur l'espace réservé aux parents d'élèves de la plateforme du ministère et sur le site de l'Office national des examens et concours (ONEC), «dès dimanche 5 mai 2024» pour l'examen du BEM et «à partir du jeudi 9 mai 2024» pour les épreuves du Baccalauréat, précise la même source. M. Belabed a souligné, dans ce contexte que ce dispositif restera opérationnel jusqu'au jour « J », «afin de permettre

aux candidats de retirer le document leur donnant le droit d'accéder aux centres d'examen en cas de perte ou de non-retrait de leur convocation pour une raison ou une autre.»

La procédure de retrait des convocations pour cette session spéciale du bac 2024 se fera à travers l'introduction du nom d'utilisateur et du mot de passe du candidat, ce qui lui permettra de recevoir la convocation sur la base de laquelle il connaîtra le centre où il passera l'examen.

Le ministre de l'Éducation nationale a également ajouté que toutes les conditions ont été «réunies pour assurer la réussite des examens officiels de cette année scolaire, par la mise en œuvre du programme d'enseignement mené à bien grâce aux efforts du corps enseignant et des effectifs d'encadrement.»

Il a aussi indiqué que toutes les procédures précédemment arrêtées étaient «maintenues», notamment en ce qui concerne l'octroi, à tous les candidats, d'une demi-heure supplémentaire, sur le temps

légal imparti à chaque épreuve, pour leur permettre de choisir «sans pression» le sujet qu'ils devront traiter.

S'agissant la date des examens, rappelons que celui du BEM se déroule du lundi 3 juin au mercredi 5 juin 2024 et l'examen du baccalauréat est fixé du dimanche 9 juin au jeudi 13 juin 2024.

Concernant l'examen de fin de cycle primaire, le ministère de l'Éducation nationale a mis en place de nouvelles modalités d'évaluation de l'examen de fin de cycle primaire au titre de l'année scolaire 2023-2024.

Les évaluations écrites se dérouleront les 12, 13, et 14 mai 2024 à raison de deux évaluations par jour.

«Les élèves seront évalués dans six matières, à savoir langue arabe, éducation islamique, mathématiques, histoire, français et langue amazighe», explique une circulaire du ministère de l'Éducation adressée aux directeurs de l'Éducation et des établissements scolaires.

I. A.

AIR ALGÉRIE

### Une nouvelle offre dédiée aux familles algériennes pour les vacances d'été

La compagnie aérienne nationale, Air Algérie, a annoncé hier dans un communiqué, le lancement d'une nouvelle offre dédiée spécialement aux familles algériennes pour les vacances d'été.

Baptisée "Osrah (famille)", cette offre s'inscrit dans le cadre de "notre engagement citoyen et en conformité avec le plan de gouvernement visant à améliorer les conditions de transport aérien", explique la même source.

Elle permet aux familles de voyager ensemble sur un même vol aller-retour avec le même numéro de réservation, ajoute le communiqué, soulignant que l'offre comprend des réductions "significatives" sur les tarifs des billets.

"L'offre est disponible pour les réservations à partir du 22 avril, jusqu'au mois d'août 2024 pour des voyages à partir du 1er juin 2024", a-t-on précisé.

S'agissant des tarifs, la compagnie nationale a révélé que les vols depuis l'Algérie vers l'étranger débutent à partir de 22.500 DA, tandis que les vols internationaux en provenance de l'étranger vers l'Algérie, débutent à partir de 168 euros (Tunis-Alger-Tunis).

Un billet de Marseille (France) vers l'Algérie, à titre d'exemple, est cédé à 199 euros, selon Air Algérie qui a invité ses clients à contacter ses agences ou son service client au: +21321986363 pour plus de détails.

R. N.

SALON DJAZAGRO

# La 21<sup>e</sup> édition sous le signe de l'innovation

Plus de 650 exposants algériens et étrangers participent à la 21<sup>e</sup> édition du Salon professionnel de la production agroalimentaire « Djazagro 2024 » qui a ouvert ses portes, lundi, au Palais des expositions d'Alger, pour présenter aux professionnels et au grand public les dernières innovations dans ce domaine.

Venues de 28 pays, les entreprises participantes exposent tout au long de ce salon, qui se déroule jusqu'au 25 avril en cours, des nouvelles technologies, notamment dans les domaines d'équipements, du conditionnement alimentaire, d'emballage, du process agroalimentaire, des ingrédients et d'arômes, d'hygiène et de sécurité alimentaire. Selon le coorganisateur de l'évènement, Nabil Bey Boumezrag, 41% des exposants actent dans le domaine de matériels et équipements destinés au process agroalimentaire, notamment la boulangerie et pâtisserie. Ainsi, les visiteurs peuvent découvrir, entre autres, de nouvelles installations complètes de transformation et des solutions technologiques proposées pour l'industrie laitière, couvrant l'ensemble de la chaîne de production, y compris la réception du lait, la pasteurisation et le traitement de sérum.



En matière de packaging qui représente 23% de la manifestation, les professionnels peuvent découvrir de nouveaux types d'emballages aseptiques et non-aseptiques destinés aux différents secteurs d'activité, des étiqueteuses de nouvelle génération, conçues selon un système innovant offrant une vitesse d'impression supérieure et une connectivité améliorée. Pour mettre en exergue les innovations présentées au Salon, un concours est organisé récompensant les meilleures solutions innovantes dans le domaine (équipements, produits, services, techniques...). En effet, 22 dossiers ont été présélec-

tionnés dans le cadre de ce concours Djaz'Innov, dont la remise des prix est prévue pour le dernier jour de la manifestation.

D'autre part, des conférences sur des thématiques en rapport avec le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire seront également organisées durant le Salon.

Les communications porteront, notamment, sur le problème du gaspillage alimentaire, les produits bio, les enjeux de la traçabilité et la labellisation des produits de terroir, la sécurité alimentaire, les opportunités d'exportation en Afrique et la conformité des produits alimentaires.

INAPI

## Près d'une centaine de plaintes relatives à la contrefaçon traitées en 2023

Près d'une centaine d'affaires relatives à la contrefaçon et à l'atteinte à la propriété intellectuelle ont été traitées annuellement par les juridictions compétentes en 2023, a indiqué, lundi à Alger, un responsable de l'Institut national algérien de propriété intellectuelle (Inapi).

S'exprimant lors des 6es Journées internationales Marque et Contrefaçon, le chef de département de la réglementation et de l'information de l'Inapi, Mohamed Sabbagh, a expliqué que ces affaires concernent des violations de propriété industrielle dans plusieurs secteurs d'activité, notamment les produits agroalimentaires et les produits cosmétiques.

"Le nombre des plaintes s'accroît au fil des années", a-t-il noté, ajoutant que ces plaintes sont déposées par des propriétaires de marques algériennes mais également de quelques entreprises étrangères.

Pour endiguer ce problème "qui pèse sur l'économie nationale et entrave

l'innovation", M. Sabbagh a souligné l'impératif de sensibiliser les opérateurs algériens et les innovateurs sur l'intérêt de protéger leurs marques et de déposer leurs brevets d'invention. Par ailleurs, le responsable a évoqué le problème des produits contrefaits commercialisés à l'étranger sous des labels algériens. "Nous avons reçu plusieurs plaintes de la part d'opérateurs nationaux dont les marques sont utilisées à l'étranger par des contrevenants en Europe ou même dans des pays du Maghreb", a-t-il regretté, précisant qu'il s'agit essentiellement de marques de produits agroalimentaires. Dans ce sens, il a assuré que "les autorités se penchent sérieusement sur ce problème" et qu'une réunion est prévue demain au ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger pour discuter des voies et moyens d'aider les opérateurs à protéger leurs marques à l'international. Présent à cette rencontre, le président du Conseil d'administration de

l'Autorité de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE), Mohamed El-Hadi Hannachi, a estimé que le phénomène des produits contrefaits s'est amplifié avec le développement du commerce électronique.

Pour lui, la loi 18-05 relative au commerce électronique ne suffit plus à elle seule pour lutter contre ce phénomène. "Si la contrefaçon utilise les technologies des plateformes, la lutte contre ce fléau devrait se faire par les mêmes moyens, notamment à travers l'adoption de solutions techniques performantes", a-t-il recommandé.

Pour sa part, Mustapha Mouhoun, cadre de l'Institut algérien de normalisation (Inanor), a prévenu des effets de la contrefaçon qui est à l'origine d'une "économie souterraine", privant l'Etat de recettes fiscales importantes.

Il a mis en avant le rôle de la normalisation dans le domaine de la détection, de la prévention et du contrôle de la fraude relatifs aux produits.

AGRICULTURE

## L'UNPA déterminée à assurer le succès du 3<sup>e</sup> recensement général

Le Secrétariat national de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA) a affirmé, lundi, sa détermination à assurer le succès du 3<sup>e</sup> recensement général de l'agriculture, prévu du 19 mai au 17 juillet 2024.

Cette déclaration a été faite lors d'une réunion du Secrétariat général, tenue au siège de l'UNPA et présidée par son Secrétaire général, Abdellatif Dilmi, consacrée à l'examen des préparatifs relatifs au recensement général de l'agriculture, indique un communiqué de l'Union.

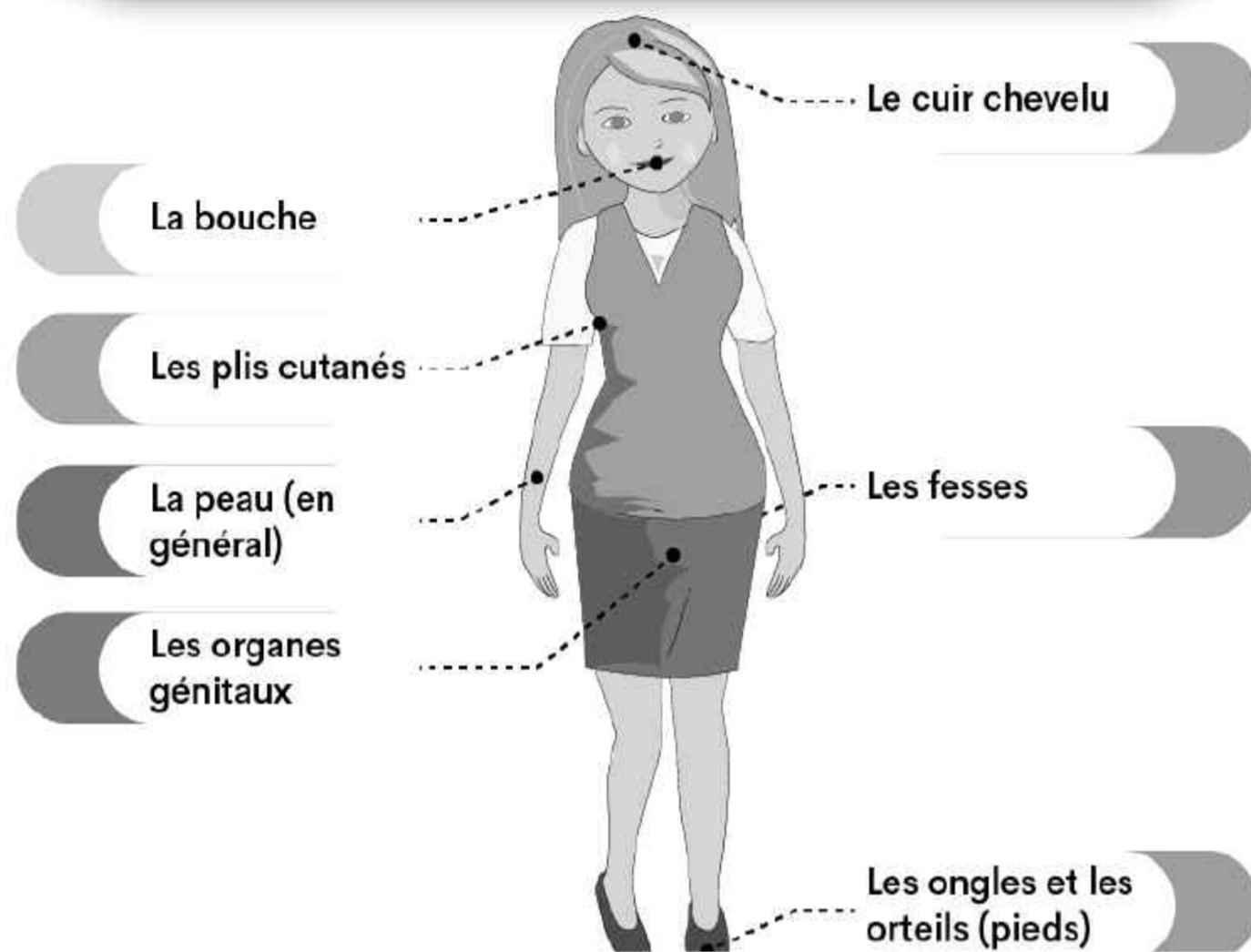
Après avoir affirmé que cette opération représentait « une des questions majeures pour l'UNPA et les agriculteurs », le Secrétariat général a affiché « la pleine disponibilité de l'UNPA à mener à bien ce recensement, mis en avant par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, afin d'identifier nos potentialités agricoles ». Dans ce contexte, le Secrétariat a souligné l'importance « majeure » que revêt le recensement pour les agriculteurs, les éleveurs et les investisseurs, en ce sens qu'il constitue « une base de données contribuant au développement de l'économie nationale sur des bases solides et une agriculture à même de relever les défis alimentaires, notamment en termes de produits stratégiques et de large consommation ». Par ailleurs, le Secrétariat national a appelé à une forte participation à « cet événement national d'envergure pour l'économie nationale », soulignant la réactivité des agriculteurs à travers les rassemblements d'agriculteurs régionaux et les contacts permanents avec les bureaux de wilayas de l'UNPA en vue d'y prendre part », conclut le communiqué.

# Mycose : définition, causes et traitements

Les champignons et levures microscopiques sont responsables de pathologies appelées mycoses. Il s'agit d'infections fréquentes touchant généralement la peau, les ongles ou les muqueuses. Généralement bénignes, elles peuvent parfois être plus dangereuses si elles se développent chez les personnes immunodéprimées.

Les mycoses sont des infections provoquées par des champignons. On trouve différents types de champignons pouvant provoquer des mycoses : les champignons filamenteux ou les levures. Les champignons peuvent se développer sur de nombreuses parties du corps, mais ces micro-organismes affectent généralement la peau et les muqueuses. Ce sont des affections très fréquentes, qui se développent dans des environnements propices (endroits chauds et humides comme les plis cutanés), et quand la flore protectrice de la peau ou d'une muqueuse est diminuée, car ce sont avant tout des micro-organismes opportunistes. Certains facteurs peuvent favoriser l'apparition de mycoses, par exemple la prise de certains médicaments (qui diminuent l'action du système immunitaire), un manque d'hygiène, un excès d'hygiène (qui altère la flore protectrice) ou une maladie chronique. Généralement bénignes, les affections mycosiques peuvent, chez les personnes immunodéprimées, coloniser des organes comme les poumons, et être particulièrement graves.

## CORPS HUMAIN : OÙ PEUT-ON ATTRAPER UNE MYCOSE ?



surtout les structures contenant de la kératine (peau, ongles, cheveux), on parle de dermatophytose. Enfin, les mycoses peuvent toucher surtout la peau, comme dans le pityriasis versicolor.

### Mycose vaginale

Les mycoses vaginales sont fréquentes chez la jeune femme et la femme enceinte. Elles sont dues à une infection à une levure. Ces infections sont bénignes, mais peuvent générer un réel inconfort. La mycose vulvo-vaginale provoque des démangeaisons et une irritation de la vulve et du vagin, ainsi que la production de sécrétions blanches.

### Mycose à l'ongle

Les mycoses des ongles se caractérisent par la survenue d'un épaississement jaunâtre de l'ongle. L'ongle devient plus fragile, il peut se casser, et le port de

chaussure ou la pratique d'un sport peut se révéler difficile.

### Mycose au pied

Appelée aussi pied d'athlète, la mycose se développe surtout quand les pieds se trouvent trop longtemps dans un environnement chaud et humide.

### Mycoses de la bouche

Les mycoses buccales peuvent se développer quand *Candida albicans*, naturellement présente sur la peau et le tube digestif, prolifère en raison d'un déséquilibre de la flore buccale (grossesse, prise de médicaments, sécheresse buccale...).

### Mycoses de la peau et du cuir chevelu

Les mycoses de la peau et du cuir chevelu peuvent se développer dans des zones de transpiration excessive, ou par

contact avec une personne infectée. Certaines de ces mycoses comme la teigne sont particulièrement contagieuses.

### Quelles sont les causes d'une mycose ?

Différents types de champignons peuvent être à l'origine de mycoses : on trouve ainsi le genre *Candida*, les infections à dermatophytes et les infections à *Malassezia*. Généralement, les affections mycosiques sont des affections dites opportunistes, elles se développent quand il existe une fragilité dans la défense du corps. Ainsi, dans des conditions propices à leur développement (chaleur, humidité, pH acide), elles se développent plus facilement en cas de blessure d'un ongle, en cas de maladie chronique ou en cas de prise de certains médicaments.



Les mycoses se développent plus facilement chez les personnes immunodéprimées.

### Quels sont les symptômes d'une mycose ?

Concernant la peau, celle-ci peut devenir sèche, rouge, et démanger. Une plaque blanche peut également apparaître. Les mycoses peuvent également générer des taches claires ou foncées sur la peau. Au niveau de la vulve, la muqueuse est irritée, elle démange, et des sécrétions blanches s'écoulent. Dans la bouche, la langue peut devenir lisse, et l'intérieur des joues peut être recouvert d'un enduit blanchâtre. Les ongles touchés deviennent cassants et friables, et ils jaunissent. Au niveau des pieds, les mycoses peuvent générer des plaques rouges qui peuvent être bordées de squames blanches avec des petites vésicules.

### Comment diagnostiquer une mycose ?

Très souvent, l'examen clinique, effectué par un médecin généraliste ou un dermatologue, permet de détecter une infection de type mycose. Dans la majeure partie des cas, il n'est pas nécessaire de procéder à une analyse de l'infection par un laboratoire. Si la mycose est récalcitrante à un traitement ou en cas de mycose à répétition, alors une analyse pourra être envisagée.

### Quels traitements en cas de mycose ?

Les mycoses se traitent par des médicaments appelés antifongiques. Ceux-ci peuvent être prescrits sous forme de crème, d'application ou de vernis, en fonction de la localisation de l'infection. Parfois, quand l'infection est très importante, un traitement par voie orale est prescrit. Il est à noter que les femmes enceintes ne peuvent pas prendre de traitement oral antifongique.

### Traitements d'une mycose vaginale

Une mycose vulvo-vaginale peut se traiter par des médicaments antifongiques pris soit par voie intravaginale soit par voie orale, les deux traitements étant efficaces.

### Traitement d'une mycose des ongles

Les mycoses des ongles de pieds sont généralement traitées avec des vernis adaptés. Plusieurs molécules existent, certains vernis peuvent s'appliquer tous les jours, d'autres moins souvent. En cas de mycose sévère, un traitement oral peut éventuellement être prescrit.

### Traitements d'une mycose de la peau

Les mycoses de la peau et du cuir chevelu sont traitées grâce à des médicaments antifongiques comme des crèmes, des lotions ou encore des poudres ; ou ; si l'infection est très étendue, par des médicaments oraux.

### Comment prévenir l'apparition d'une mycose ?

Les champignons et levures se développent dans des environnements propices, c'est-à-dire humides et chauds. Ces micro-organismes aiment également les pH acides. Il existe de nombreux facteurs favorisant la contamination, par exemple la macération. Il est important d'éviter au maximum que la peau ou les muqueuses soient en contact prolongé avec l'humidité et la chaleur. Certains gestes peuvent diminuer le risque de développer une mycose, par exemple : changer régulièrement les couches des nourrissons, éviter de porter un maillot de bain humide très longtemps, ne pas garder trop longtemps des chaussures fermées où on a transpiré. Cet article médical a été relu et validé par un médecin spécialiste en médecine générale au sein d'un établissement ELSAN, groupe leader de l'hospitalisation privée en France. Il a un but uniquement informatif et ne se substitue en aucun cas à l'avis de votre médecin, seul habilité à poser un diagnostic.

Pour établir un diagnostic médical précis et correspondant à votre cas personnel ou en savoir davantage et avoir plus d'informations sur votre pathologie, nous vous rappelons qu'il est indispensable de prendre contact et de consulter un médecin.

Vos questions fréquemment posées :

### Une mycose est-elle contagieuse ?

Les mycoses peuvent être contagieuses. Il est donc nécessaire de se traiter le plus rapidement possible, et d'avoir une hygiène irréprochable. Il convient de respecter certaines précautions comme ne pas marcher pieds nus, ne pas partager sa serviette de toilette, ou éviter les relations sexuelles jusqu'à la fin d'un traitement.

### Combien de temps met une ovule contre mycose pour agir ?

Une ovule contre mycose agit en général en 24 à 48 heures. Cependant, il est important de suivre le traitement jusqu'à la fin, même si les symptômes disparaissent, pour éviter que la mycose ne revienne.

### Qu'est-ce qui peut provoquer une mycose ?

Les mycoses peuvent être provoquées par différents types de champignons, mais les plus fréquents sont les dermatophytes, les levures et les moisissures.

### Comment faire passer une mycose rapidement ?

Pour faire passer une mycose rapidement, il est important de d'abord identifier la cause de la mycose. Ensuite, il faut nettoyer et désinfecter la zone touchée, puis appliquer un traitement antifongique.

# Les infections à champignons

Les champignons sont des organismes que l'on retrouve surtout dans les endroits chauds et humides de notre environnement (p. ex. bains, douches, vestiaires). On les retrouve sous deux formes : les levures et les moisissures. Habituellement, les champignons ne causent pas de problèmes. On en retrouve plusieurs de façon normale sur le corps.

Cependant, dans certaines situations, un champignon va réussir à se développer assez pour provoquer une infection. Le type d'infection va varier selon où elle se trouve sur le corps et le type du champignon qui la cause. Les infections les plus fréquentes sont entre autres le pied d'athlète (entre les orteils ou à la plante du pied), la vaginite (dans le vagin ou sur la vulve) ou le muguet (dans la bouche).

Puisque les champignons recherchent les endroits humides, on les retrouve surtout dans les replis de la peau, comme :

- entre les orteils;
- sous les seins;
- dans la région génitale;
- sous les bras.



## Les principaux symptômes causés par une infection à champignons sont :

- une rougeur ou une irritation;
- des démangeaisons ou de la douleur;
- des fissures au niveau de la peau ou une sécheresse importante;
- des lésions sous forme de petites bulles au niveau de la peau.

Dans le cas de la vaginite, on peut aussi ressentir une sensation de brûlure en urinant et observer un écoulement blanchâtre au niveau du vagin.

## Causes et facteurs aggravants

Les infections à champignons peuvent être causées par plusieurs espèces de champignons. La contamination se

produit principalement à cause d'un contact avec une surface contaminée par un champignon. L'infection peut aussi se transmettre lors d'un contact avec une personne infectée.

Certains facteurs augmentent le risque de faire une infection à champignons comme :

- le diabète;
- une brûlure grave et étendue;
- une maladie qui affaiblit le système immunitaire comme un cancer;
- la prise de certains médicaments comme les antibiotiques;
- le stress ou le manque de sommeil.

## Traitement

Pour traiter les infections à champignons, on utilise des médica-

ments appelés antifongiques. Certaines infections peuvent être traitées par des médicaments en vente libre. Demandez conseil à un(e) professionnel(le) de la santé avant d'utiliser un médicament en vente libre pour le traitement d'une infection à champignons. Il existe des mesures pour diminuer les risques d'avoir une infection à champignons. Par exemple, on peut :

- bien essuyer son corps et ses pieds après le bain ou la baignade;
- porter des sandales dans les vestiaires publics pour éviter la transmission d'un champignon;
- éviter les vêtements et les souliers serrés pour permettre à la sueur de s'évacuer;
- retirer rapidement son maillot ou ses vêtements mouillés après les avoir utilisés.

## Quand consulter

Consultez un(e) professionnel(le) de la santé si vous pensez être atteint d'une infection à champignon ou si vous développez un des symptômes suivants :

- une rougeur au niveau de la peau;
- des démangeaisons ou de la douleur;
- des fissures au niveau de la peau;
- des lésions sous forme de petites bulles au niveau de la peau;
- une sensation de brûlure lorsque vous urinez;
- un écoulement blanchâtre au niveau du vagin.

## Les remèdes naturels

Les remèdes naturels pour les mycoses peuvent sembler attrayants du fait de leur accessibilité et leur côté "green". En réalité, ces traitements maison ne sont pas validés scientifiquement. Ils peuvent ainsi aggraver l'état de l'infection. Nous vous déconseillons donc fortement leur utilisation.

### Conseils pour prévenir l'apparition d'une mycose

Adopter des gestes quotidiens simples peut grandement réduire le risque de développement et de transmission des dermatophytes.

### Prévention des mycoses cutanées :

Séchez-vous soigneusement après la douche, particulièrement entre les orteils et les plis.

Portez des claquettes dans les lieux publics humides comme les salles de sport et les piscines pour éviter le contact direct avec le sol.

Choisissez des savons au pH neutre pour maintenir l'équilibre naturel de la peau.

Évitez les vêtements et chaussures non respirants qui retiennent l'humidité, propice à la prolifération des champignons.

Préférez les douches aux bains  
Assurez-vous de laver régulièrement



vos draps, tapis de bain, et serviettes.

### Prévention des candidoses vaginales :

Portez des vêtements amples et privilégiez les matières naturelles comme le coton.

Séchez-vous soigneusement après chaque toilette et utilisez des savons au pH neutre.

Limitez les nettoyages intimes excessifs qui peuvent altérer la barrière protectrice de la peau.

Utilisez des préservatifs en cas de rapport sexuel

La prise de probiotiques, par voie orale ou vaginale, peuvent aider à rééquilibrer la flore.

### Prévention du muguet buccal :

Maintenez une hygiène buccale rigoureuse, avec un brossage des dents deux à trois fois par jour et l'usage de bains de bouche adaptés si besoin.

Cette précaution est particulièrement cruciale pour les personnes au système immunitaire affaibli.

En intégrant ces habitudes à votre routine quotidienne, vous pouvez

significativement diminuer le risque de développer une maladie fongique et protéger votre santé.

### Foire aux questions

**Comment attrape-t-on une mycose ?**  
On l'attrape par contact avec des champignons dans des environnements humides et chauds ou par transmission directe d'une personne ou surface infectée. Une peau abîmée et une humidité excessive favorisent également les infections fongiques.

### Comment soigner une mycose naturellement ?

Nous vous déconseillons de vous fier aux remèdes naturels, car ils peuvent aggraver la situation. Il est préférable de consulter un médecin généraliste pour un diagnostic et un traitement adapté.

### Comment savoir si c'est une mycose ou une irritation ?

Pour distinguer une mycose d'une irritation, observez les symptômes : les mycoses provoquent souvent des démangeaisons, des rougeurs, et des desquamations de la peau, tandis qu'une irritation peut être accompagnée de brûlures et de rougeurs sans présence de desquamation.



TIZI-OUZOU

# Arrêt momentané de l'exploitation de la télécabine pour maintenance

*L'Entreprise de transport algérien par câble (Etac) a annoncé, lundi dans un communiqué, l'arrêt momentané de l'exploitation de la télécabine de la wilaya de Tizi-Ouzou.*

Cet arrêt intervient suite à "une anomalie technique détectée lors des contrôles préventifs journaliers, le samedi 20 avril 2024, aux alentours de 5h45 du matin, soit avant l'ouverture de l'exploitation au public, suscitant une réaction immédiate des équipes de maintenance", explique la même source. Ainsi, poursuit la même source, "après un diagnostic minutieux par les techniciens de l'Etac, il a été impératif d'interrompre l'exploitation de l'installation par mesure de sécurité", ajoutant que "des travaux de maintenance sont actuellement en cours, tandis que les composants nécessaires sont en cours d'importation pour la réparation". "L'opération de maintenance est estimée à une semaine", précise l'Etac, expliquant qu'une "solution de transport alternatif est en cours de mise en place par la Direction des transports de la wilaya de Tizi-Ouzou afin d'assurer la continuité du service pour les usagers".

L'entreprise a, par ailleurs, assuré que "toutes les mesures sont prises pour résoudre le problème dans les plus brefs délais et garantir un service fia-



ble et sécurisé", affirmant que "la sécurité demeure sa priorité absolue".Oran

## Interruption du service du tramway

La chute d'un câble de transport électrique des rames de tramway d'Oran a causé, lundi, l'interruption du service du transport entre les stations d'Es-Senia (terminus) et le lycée Les Palmiers, a-t-on appris de la Société d'exploitation et de gestion du tramway (Setram).

Le responsable de l'information et de la communication de la Setram, Mansour Benhanda, a indiqué à l'APS qu'un camion a été à l'origine de cet incident au niveau du rond-point d'Es-

Senia, provoquant la chute du câble de transport électrique des rames.

Ce mode de transport a, ensuite, interrompu son service dans huit stations, à partir des stations d'Es-Senia (terminus) et le lycée Les Palmiers, a ajouté la même source, faisant observer que les services de la maintenance relevant de la société Setram sont intervenus immédiatement après l'incident. Les travaux, qui sont en cours, devront se poursuivre pendant 3 ou 4 jours au maximum, a-t-il expliqué.

Pour assurer la continuité du service, la Setram a mis en place deux bus d'une capacité de 100 places chacun pour transporter les passagers entre les stations concernées, selon M. Benhanda.

## Une mission d'information provisoire de l'APN en visite à Nâama

Une mission d'information provisoire de la commission des transports et des télécommunications de l'Assemblée populaire nationale (APN) effectuée une visite dans la wilaya de Nâama, a-t-on appris, lundi, auprès de la cellule de communication de la wilaya.

Cette mission, menée par le président de la Commission de l'APN, Kamel Laouisset, a poursuivi lundi sa visite, entamée dimanche, pour s'enquérir de la situation de gestion de plusieurs structures et services fournis aux citoyens, à travers différentes communes de la wilaya, à l'instar des gares de transport de voyageurs, du centre de maintenance des trains, l'aérodrome "Cheikh Bouâmama" de Mecheria, les centres de dépôt et distribution postaux et les agences d'opérateurs de téléphonie mobile, a-t-on indiqué.

Le président de la Commission, Kamel Laouisset, a souligné, lors

d'une rencontre présidée par le wali de Nâama, Lounès Bouzagza, dimanche soir à la salle de réunions du siège de la wilaya, que "l'objectif de cette mission est de faire le point sur la situation dans les secteurs des transports, des postes et des télécommunications, d'inspecter les projets réalisés et les déficiences enregistrées qui leur sont liées". Il a ajouté que "les programmes alloués par l'Etat et les budgets importants consacrés à ces secteurs ont permis la réalisation de grandes structures et infrastructures, qui fournissent des services de haute qualité au citoyen, ce que l'on constate dans la généralisation et le développement du réseau routier, du transport ferroviaire et aérien, ainsi que des services de communication, du réseau Internet et du changement qualitatif que connaissent ces domaines, notamment à l'échelle des régions des plateaux du Grand Sud, et ce, dans le

souci de réaliser un développement territorial équilibré".

Cette rencontre, à laquelle ont assisté des élus de l'Assemblée populaire de wilaya (APW), des représentants du mouvement associatif, de la société civile de la wilaya, a été marquée par la présentation de deux exposés sur la réalité et les perspectives des secteurs des transports et de la poste et télécommunications de la wilaya de Nâama.

Des préoccupations ont été aussi soulevées par les habitants de la wilaya, notamment la nécessité d'ouvrir des lignes aériennes internes vers et de l'aérodrome Cheikh Bouâmama de Mecheria, ainsi que des lignes ferroviaires de banlieue, de renforcer les bus de l'entreprise de transport urbain et suburbain, en plus de trouver des solutions efficaces à l'accumulation de sable sur la ligne ferroviaire et le réseau routier de la wilaya, a conclu la même source.

BÉJAÏA

## Une caravane du CSJ à Akbou

Une caravane du Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ) est arrivée lundi à Akbou (Béjaïa) pour une rencontre avec des jeunes de la wilaya afin d'échanger sur les questions de l'heure, notamment la quête des voies et moyens à même de les impliquer davantage dans la vie politique et de les inciter à s'engager fortement dans leur environnement politique, économique et social.

La rencontre, qui a réuni une cinquantaine de participants, issus de toutes les régions de la wilaya, et qui constitue un prélude à une rencontre nationale de la jeunesse, prévue en mai prochain, a permis de débattre de plusieurs thématiques, dont la participation des jeunes dans la vie politique et leur engagement dans les processus électoraux ainsi que leur implication dans les conseils municipaux en rapport avec le développement local.

Trois ateliers, animés et encadrés par des enseignants universitaires, ont été ouverts à cet effet, avec l'objectif de formuler, à termes, des avis et des recommandations destinés à être soumis à la rencontre du CSJ de mai, attendue pour tracer une feuille de route nationale. Cette caravane a déjà atterri à Batna, Bouandès (Sétif), avant de marquer cette ultime halte à Akbou.

BOUIRA

## Fermeture temporaire de la RN 15 à Aghbalou

La route nationale (RN) 15 est temporairement fermée à la circulation depuis lundi à Aghbalou, à l'est de Bouira, suite à un glissement de terrain, a-t-on appris auprès de la Direction des travaux publics (DTP). Le glissement de terrain survenu sur le point kilométrique 74+000 de la RN 15 à Aghbalou a entraîné la fermeture de cette voie pour une durée d'une semaine afin de « chercher les solutions nécessaires pour sa réhabilitation », a déclaré, à l'APS, le directeur des travaux publics, Nouredine Gasmi.

« Nous devons faire des sondages du sol et ces travaux nécessitent le déploiement de grosses machines sur la voie qui entraînera la fermeture de la route pendant une période », a encore expliqué le directeur des travaux publics.

Suite à la fermeture de la RN 15 au niveau d'Aghbalou, la circulation automobile a été déviée vers d'autres voies comme le chemin communal Bouaklane, puis vers la RN 10, en direction d'Aghbalou, Selloum, Bahalil et Tizi-Ouzou, selon les détails fournis par le même responsable.

ATTEINTE AUX DROITS FONDAMENTAUX DES PRISONNIERS SAHRAOUI  
AU MAROC

# Le détenu El Houssein Boujemaa Zaoui en grève de la faim

«Le prisonnier sahraoui du Groupe de Gdeim Izik, El Houssein Boujemaa Zaoui, observe depuis hier une grève de la faim de 48 heures, pour protester contre l'atteinte à ses droits fondamentaux, notamment le droit à l'éducation et le droit de transfert près de sa famille au Sahara occidental», indique la Ligue de protection des prisonniers sahraouis dans les geôles marocaines.

Selon cette ligue, El Houssein Boujemaa Zaoui, détenu à la prison de Kénitra au Maroc, a été interdit par l'administration pénitentiaire de s'inscrire à la faculté des Sciences islamiques, un droit pourtant garanti par les chartes des Nations unies. En effet, en 1990, le Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme publie les principes fondamentaux relatifs au traitement des détenus. Dans ce texte (résolution 45/111 du 14 décembre 1990), le droit à l'éducation en prison est explici-

tement exprimé: « tous les détenus ont le droit de participer à des activités culturelles et de bénéficier d'un enseignement visant au plein épanouissement de la personnalité humaine (principe 6) ».

Toutefois, le Maroc continue à bafouer les règles des Nations unies pour le traitement des détenus comme en témoigne, encore une fois, le refus de l'administration pénitentiaire à accéder à la demande du détenu El Houssein Boujemaa Zaoui qui veut être transféré dans une autre prison, moins éloignée de sa famille, au Sahara occidental. Aux termes de la règle 59 de l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus, dites « Règles Nelson Mandela », « les détenus doivent être placés, dans la mesure du possible, dans des prisons situées près de leur domicile ».

Ce prisonnier sahraoui n'écarter pas, d'ailleurs, la possibilité de recourir à d'autres formes de contestation pour protester contre les conditions inhumaines et dégradantes de sa détention, ajoute la Ligue. En octobre 2023, le groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a jugé illégale l'incarcération du groupe d'activistes sahraouis, dit Groupe de Gdeim Izik, condamnés définitivement par la Cour d'appel de Rabat en 2017 sur la base d'aveux obtenus sous la torture à

des peines allant de 20 ans de réclusion criminelle à la perpétuité.

Dans son avis, il a exhorté les autorités marocaines à libérer rapidement le groupe de détenus, qui comprend des journalistes et des défenseurs des droits humains du Sahara occidental. Ces détenus ont subi des traitements inhumains depuis leurs manifestations non violentes en 2010 dans le camp de Gdeim Izik, au Sahara occidental. Une vingtaine de Sahraouis ont été arrêtés avant, pendant et après la dispersion de la manifestation pacifique dans le camp de Gdeim Izik le 8 novembre 2010. Plusieurs « prisonniers de Gdeim Izik » sont d'éminents défenseurs des droits humains qui défendent ouvertement les droits humains au Sahara occidental, et sont maintenus en détention arbitraire depuis 13 ans. Trois de ces défenseurs, à savoir Ahmed Sbaai, co-fondateur de la Ligue sahraouie pour la protection des prisonniers politiques dans les prisons marocaines, Sid'Ahmed Lemjaïd, président du Comité pour la protection des ressources naturelles au Sahara occidental (CSPRON) et Brahim Ismaili, président du Centre pour la préservation de la mémoire collective sahraouie, ont été condamnés à des peines de prison à perpétuité.

R. I. / Agences

CLIMAT

## L'Asie frappée de plein fouet par les phénomènes météorologiques extrêmes

L'Asie est restée la région du monde la plus touchée par les catastrophes liées au temps, au climat et à l'eau en 2023, selon le rapport sur l'état du climat en Asie, publié hier par l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

Ce sont les inondations et les tempêtes qui ont causé le plus grand nombre de pertes économiques et de victimes comptabilisées, tandis que les répercussions des vagues de chaleur se sont aggravées, indique l'OMM.

Au moyen d'indicateurs clés, tels que la température de surface, le recul des glaciers et l'élévation du niveau de la mer, ce nouveau rapport de l'OMM met en évidence l'accélération du changement climatique, qui aura des incidences majeures sur les sociétés, les économies et les écosystèmes de la région.

Les températures de surface de la mer en 2023 dans le Pacifique Nord-Ouest ont pulvérisé tous les records. Une vague de chaleur marine a même été observée dans l'océan Arctique.

« Les conclusions du rapport ne prêtent guère à l'optimisme. De nombreux pays de la région ont connu en 2023 leur année

la plus chaude jamais enregistrée, ainsi qu'un déluge de conditions extrêmes, allant de périodes de sécheresse et de vagues de chaleur à des inondations et des tempêtes », a déclaré la Secrétaire générale de l'OMM, Celeste Saulo, citée dans un communiqué de l'organisation, soulignant que le changement climatique a

exacerbé la fréquence et l'intensité de ces phénomènes, avec de profondes répercussions sur les sociétés et les économies mais, « surtout, sur les vies humaines et l'environnement dans lequel nous vivons ».

En 2023, 79 catastrophes associées à des aléas hydrométéorologiques ont été signalées en Asie, d'après la base de données sur les situations d'urgence (EM-DAT). Plus de 80 % d'entre elles étaient liées à des inondations et à des tempêtes.

Elles ont causé plus de 2.000 décès et touché directement neuf millions de personnes. Malgré la croissance rapide des risques que pose la chaleur extrême pour la santé, la mortalité liée à la chaleur n'est que rarement comptabilisée.

« Encore une fois, en 2023, les pays vul-

nétables ont été touchés de manière disproportionnée. Par exemple, le cyclone tropical Mocha, le plus puissant de ces dix dernières années dans le golfe du Bengale, s'est abattu sur le Bangladesh et la Birmanie.

Les alertes précoces et l'amélioration de l'état de préparation ont permis de sauver des milliers de vies », a déclaré pour sa part, Armida Salsiah Alisjahbana, Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), une organisation qui a participé à l'élaboration du rapport.

Ce document, qui fait partie d'une série de rapports régionaux de l'OMM sur l'état du climat, a été publié lors de la 80e session de la CESAP, qui s'est déroulée à Bangkok (Thaïlande).

Il repose sur les contributions de Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN), d'organismes du système des Nations unies et d'un réseau de climatologues. Il rend compte de l'engagement de l'OMM à donner la priorité aux initiatives régionales et à éclairer la prise de décisions.

R. I. / Agences

EXPULSION DE MIGRANTS  
AU RWANDA

### Le Parlement britannique adopte le projet

Le Parlement britannique a approuvé dans la nuit de lundi à mardi le projet de loi permettant l'expulsion vers le Rwanda de demandeurs d'asile entrés illégalement au Royaume-Uni.

Annoncé il y a deux ans par le gouvernement conservateur de Rishi Sunak et présenté comme une mesure-phare de sa politique de lutte contre l'immigration clandestine, ce projet vise à envoyer au Rwanda les demandeurs d'asile – d'où qu'ils viennent – entrés illégalement au Royaume-Uni, notamment en traversant la Manche sur des canots pneumatiques.

Adossé à un nouveau traité entre Londres et Kigali qui prévoit le versement de sommes substantielles au Rwanda en échange de l'accueil des migrants, le texte débattu lundi au Parlement visait à répondre aux conclusions de la Cour suprême, qui avait jugé le projet initial illégal en novembre dernier.

La chambre des Lords, où les conservateurs n'ont pas la majorité, a retardé l'adoption définitive du texte en le renvoyant sans cesse à la chambre des Communes avec des amendements, lesquels étaient à leur tour systématiquement rejetés par les députés.

Les Lords ont notamment voulu exiger que le Rwanda ne soit pas considéré comme un pays sûr jusqu'à ce qu'un organisme de contrôle indépendant le dise.

Ils souhaitaient également que les agents, les alliés et les employés du Royaume-Uni à l'étranger, y compris les Afghans qui ont combattu aux côtés des forces armées britanniques, soient exemptés d'expulsion.

Au final, la chambre haute, dont les membres ne sont pas élus, a décidé de se plier à la volonté de la chambre des Communes désignée au suffrage universel, et a décidé de ne plus amender le texte, garantissant son entrée en vigueur.

Plus tôt lundi, Rishi Sunak avait assuré que son gouvernement était « prêt » à expulser des demandeurs d'asile vers le Rwanda d'ici 10 à 12 semaines, une fois la loi adoptée.

L'enjeu est aussi électoral pour le Premier ministre, au pouvoir depuis 18 mois, alors que les conservateurs sont donnés largement perdants des élections législatives qui se profilent.

Le projet de loi du gouvernement est fortement critiqué par l'opposition travailliste, des associations d'aides aux migrants, le chef de l'Eglise anglicane et jusqu'à au Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme Volker Türk, qui a estimé qu'il va « à l'encontre des principes fondamentaux des droits humains ».

Lundi, les rapporteurs spéciaux auprès des Nations Unies sur le trafic d'êtres humains, sur les droits des migrants et sur la torture ont prévenu que les compagnies et autorités aériennes qui faciliteraient les vols concernés « pourraient être complices d'une violation des droits humains protégés au niveau international ».

Après avoir atteint un record en 2022 (45.000), puis baissé en 2023 (près de 30.000), le nombre de personnes ayant traversé clandestinement la Manche à bord de canots de fortune a augmenté de plus de 20% depuis le début de l'année par rapport à l'an dernier.

R. I. / Agences

AGRESSION SIONISTE À GHAZA

# Plusieurs martyrs et des dizaines de blessés au 200<sup>e</sup> jour

«Plusieurs Palestiniens sont tombés en martyrs et des dizaines d'autres ont été blessés hier, dans de nouveaux bombardements de l'entité sioniste contre diverses zones de la bande Ghaza, au 200<sup>e</sup> jour de l'agression contre l'enclave palestinienne», a rapporté l'agence de presse Wafa.

Plusieurs Palestiniens sont tombés en martyrs dans des tirs de missiles, d'artillerie et d'armes à feu sur diverses zones de la bande de Ghaza», précise Wafa qui cite un de ses correspondants sur place. Les violents bombardements d'artillerie et de chars de l'armée d'occupation de l'entité sioniste se sont également poursuivis sur les quartiers d'Al-Zaytoun, Al-Shuja'iya et Al-Touffah, à l'est de la ville Ghaza, faisant au moins trois martyrs et une dizaine de blessés qui sont arrivés à l'hôpital Al-Ahly Al-Arabi «Al-Mamadani.»

Par ailleurs, l'artillerie de l'armée d'occupation a ciblé plusieurs zones au sud-ouest de la ville de Ghaza avec des obus, et des bruits assourdissants d'explosions et de tirs d'armes à feu ont été entendus.

«Un avion de combat de l'entité sioniste a également visé la zone entourant Wadi Ghaza, au nord du camp de Nuseirat et la zone au sud-est du camp de Bureij, dans le centre de la bande de Ghaza, faisant plusieurs blessés», ajoute Wafa, relevant que les victimes Palestiniennes ont été transportées à l'hôpital des martyrs d'Al-Aqsa à la ville de Deir al-Balah.

Toujours au centre de la bande de Ghaza, plusieurs Palestiniens ont été blessés par de violents bombardements de l'occupant sioniste ayant visé le camp de réfugiés de Nuseirat. Au sud de l'enclave palestinienne, l'artillerie de l'entité sioniste a bombardé les zones est de la ville de Khan Younes et des véhicules militaires ont effectué des tirs intenses à l'est de la ville de Rafah.

## Le bilan de l'agression sioniste s'élève à 34.183 martyrs

Le bilan de l'agression génocidaire sioniste contre la bande de Ghaza s'est alourdi à 34.183 martyrs et 77.143 blessés depuis le 7 octobre dernier, ont indiqué hier les autorités palestiniennes de la Santé.

Selon la même source, l'armée d'occupation sioniste a commis 3 massacres au cours des dernières 24 heures dans la bande de Ghaza, faisant 32 martyrs et 59 blessés.

Les autorités palestiniennes de la Santé ont également indiqué qu'un certain nombre de victimes palestiniennes se trouvent encore sous les décombres et sur les routes, et que les forces de l'occupation empêchent les ambulances et les équipes de la Protection civile de leur porter secours. Depuis le 7 octobre 2023, l'armée sioniste mène une agression sauvage contre l'enclave palestinienne qui a entraîné des destructions massives d'infrastructures en plus d'une catastrophe humanitaire sans précédent.

## La guerre génocidaire sioniste coûte la vie à 4 895 étudiants

Le ministère palestinien de l'Éducation à Ghaza a rapporté que «les attaques sionistes contre l'enclave depuis le 7 octobre ont fait 4 895 martyrs parmi les étudiants palestiniens.» Le ministère de l'Éducation a affirmé lundi que la guerre génocidaire sioniste qui en est à son 200<sup>e</sup> jour, a fait 4 895



## HÔPITAUX DE GHAZA L'ONU veut une enquête internationale sur des fosses communes

«L'ONU a réclamé hier une enquête internationale sur les fosses communes découvertes dans les deux principaux hôpitaux de la bande de Ghaza», soulignant la nécessité d'une enquête indépendante face au climat d'impunité actuel. Le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme s'est dit horrifié par la destruction du plus grand hôpital de Ghaza, al-Chifa, et du deuxième plus grand établissement hospitalier du territoire palestinien, le complexe médical Nasser de Khan Younes. Dans un communiqué, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Volker Türk, a demandé que des «enquêtes indépendantes, efficaces et transparentes soient menées.»

«Compte tenu du climat d'impunité qui prévaut, des enquêteurs internationaux devraient être associés à cette démarche», a-t-il estimé. «Les hôpitaux ont droit à une protection très spéciale en vertu du droit humanitaire international», a-t-il indiqué. «Et tuer intentionnellement des civils, des détenus et d'autres personnes considérées hors de combat est un crime de guerre», a-t-il ajouté. Mardi, les équipes de secours de Ghaza ont affirmé avoir exhumé en trois jours les corps de 318 martyrs enterrés par les forces d'occupation dans des fosses communes à l'intérieur de l'hôpital Nasser de Khan Younes. Quant à l'hôpital d'al-Chifa, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) avait indiqué début avril qu'il avait été réduit à une «coquille vide» jonchée de dépouilles humaines par la dernière agression sioniste contre lui. Les hôpitaux de la bande de Ghaza ont été durement visés durant l'agression génocidaire sioniste dans le territoire palestinien. «Les victimes (retrouvées à l'hôpital Nasser) auraient été enterrées profondément dans le sol et recouvertes de déchets», a déclaré lors d'un point de presse une porte-parole du Haut-Commissariat, Ravina Shamdasani, ajoutant que des personnes âgées, des femmes et des blessés figuraient parmi les martyrs Palestiniens. D'autres auraient été «retrouvés les mains liées et sans vêtement». Elle a par ailleurs indiqué que le chiffre avancé par l'armée sioniste de quelque 200 personnes tuées lors du dernier assaut contre l'hôpital al-Chifa, entre le 18 mars et début avril, pouvait être sous-estimé. A ce jour, a-t-elle dit, «nous ne pouvons pas corroborer les chiffres exacts» des personnes assassinées dans les deux hôpitaux : «c'est la raison pour laquelle nous insistons sur la nécessité d'enquêtes internationales.»

R. I. / Agences

## L'UNRWA reste une « planche de salut humanitaire » et est « irremplaçable »

L'agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens (UNRWA) reste une « planche de salut humanitaire » et est « irremplaçable », selon le rapport final du groupe d'examen indépendant dirigé par l'ancienne ministre française des Affaires étrangères, Catherine Colonna. Le rapport final de 54 pages, intitulé « Examen indépendant des mécanismes et procédures visant à garantir l'adhésion de l'UNRWA au principe humanitaire de neutralité » indique qu'en l'absence d'une solution politique entre l'entité sioniste et les Palestiniens, l'UNRWA reste « un acteur essentiel dans la fourniture d'une aide humanitaire vitale et de services sociaux essentiels, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation, aux réfugiés palestiniens de Ghaza, en Jordanie, au Liban, en Syrie et en Cisjordanie », et est « irremplaçable et indispensable au développement humain et économique des Palestiniens. » «En outre, nombreux sont ceux qui considèrent l'UNRWA comme une planche de salut humanitaire », ajoute le rapport. Le porte-parole du Secrétaire général de l'ONU, Stéphane Dujarric a déclaré, à l'occasion, qu'« à l'avenir, le Secrétaire général appelle toutes les parties prenantes à soutenir activement l'UNRWA, car c'est une planche de salut pour les réfugiés palestiniens dans la région ». D'autres hauts responsables de l'ONU ont exprimé leur ferme soutien à l'agence, appelant les bailleurs de fonds à annuler les coupes budgétaires et à permet-

tre à l'UNRWA d'accomplir son travail, en particulier à Gaza. Selon le rapport final du groupe d'examen, les allégations de l'entité sioniste contre l'UNRWA ont déclenché la suspension du financement d'un montant d'environ 450 millions de dollars. Ces allégations ont « rapidement entravé la capacité de l'UNRWA à poursuivre son travail ». Fonctionnant uniquement grâce à des dons volontaires, l'UNRWA a vu d'importants bailleurs de fonds, dont les Etats-Unis, annuler ou suspendre leurs fonds. En avril, Washington a interdit le financement de l'UNRWA jusqu'en 2025 au moins, mais d'autres bailleurs de fonds ont promis un financement supplémentaire ou rétabli leurs dons. Toutefois, les autorités d'occupation sionistes « n'ont pour l'instant fourni aucune preuve après avoir affirmé il y a trois mois qu'un nombre important d'employés de l'agence des Nations unies chargée des réfugiés palestiniens (UNRWA) étaient membres d'organisations terroristes, » souligne le rapport final du groupe d'examen. Le rapport final soutient également que l'UNRWA dispose d'outils complets pour garantir qu'elle reste impartiale dans son travail et fournit régulièrement à l'entité sioniste des listes d'employés. L'entité sioniste « n'a informé l'UNRWA d'aucune préoccupation concernant des employés de l'UNRWA sur la base des listes du personnel depuis 2011 », révèle le rapport. Lors d'une conférence de presse au siège de l'ONU

après la publication du rapport, Mme Colonna a affirmé, d'ailleurs, que « l'ensemble des règles ainsi que les mécanismes et procédures en place (à l'UNRWA) sont les plus élaborés au sein du système des Nations unies, précisément parce qu'il est très difficile de travailler dans un environnement aussi complexe et sensible. » Encourageant vivement « la communauté internationale à travailler aux côtés de l'agence afin qu'elle puisse accomplir sa mission et surmonter les défis lorsqu'ils se présentent », elle a déclaré que c'était « le but de l'examen », mené durant neuf semaines. Par ailleurs, le rapport affirme que l'agence des Nations unies « remplit son obligation d'assurer la neutralité de ses 1.000 installations, y compris des écoles, des centres de santé et des entrepôts. » L'UNRWA « s'est constamment efforcée d'assurer la neutralité de l'éducation », car l'agence dispense un enseignement élémentaire et préparatoire à 500.000 élèves dans 706 écoles avec 20.000 enseignants, y compris à Ghaza, où actuellement tous les enfants ne sont pas scolarisés suite à l'agression sioniste qui a détruit le système éducatif de l'enclave.

Créée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1949, l'UNRWA emploie 30.000 personnes et sert 5,9 millions de réfugiés palestiniens en Cisjordanie, en Jordanie, au Liban, en Syrie et à Ghaza.

R. I. / Agences

ABDERRAHMANE HAMDAD AUX ATHLÈTES D'ÉLITE :

# «Mettez votre expérience au service du sport national »

*La prise en charge des athlètes d'élite en matière de formation et de recrutement dans des postes à grades pédagogiques a pris une avance considérable.*

Le ministre de la jeunesse et des sports, Abderrahmane Hammad, a présidé, lundi à la salle des conférences du stade Nelson Mandela de Baraki, la cérémonie d'installation des athlètes d'élite pour recrutement à des postes. Lors de son allocution en présence du président de la commission de la Jeunesse et des sports de l'assemblée populaire nationale, Ismail Brahimi et des cadres du ministère, Hammad a indiqué que 677 sportifs ont bénéficié des mesures exceptionnelles de formation au niveau de l'ISTS d'Aïn Benian puis de recrutement. «484 postulants ont suivi la formation qui concerne l'éducation physique et sportive et ont bouclé le processus en 6 mois, dont 168 ont été recrutés au niveau de la wilaya d'Alger. Les autres ont eu à leur tour des postes dans d'autres wilayas du pays. 180 ont été formés comme éducateurs principal des activités physique et sportive, alors que 13 sont concernés par la formation et le poste de conseiller en sport. Les futurs conseillers devraient boucler leur formation durant le mois d'octobre 2024. » Le responsable du secteur a insisté sur l'importance de la formation et le



recrutement des athlètes d'élite. «Une telle opération constitue un vrai défi et une aubaine après vos efforts titanesques pour représenter dignement notre pays sur le plan international », a souligné le ministre qui a évoqué les mesures exceptionnelles prises pour permettre à l'élite sportive de faire l'équivalence de diplômes avec celle d'éducateur à mi-temps section entraînement sportifs de deuxième degré. Une mesure qui leur facilitera leur tâche dans l'encadrement des jeunes dans différentes spécialités. « Nous comptons sur vous pour être au service des sportifs et du pays », a ajouté Hammad. Dans ce sillage, il a rappelé les efforts consentis par l'Etat

à sa tête le président de la République Abdelmadjid Tebboune dans l'accompagnement du sport, ainsi que l'amélioration des conditions de vie du citoyen et de sa santé. Le ministre a aussi réitéré sa volonté de contribuer à la promotion du sport. «Pour cette noble action à savoir la formation des jeunes talents, je remercie tous les participants à cette initiative dans notre pays dont 70 % de la composante du peuple est jeune. J'annonce le lancement d'une campagne nationale de sensibilisation sur la pratique sportive le sport santé et divertissement. Cette manifestation se déroulera durant un an et dans les quatre coins du pays. »

Plusieurs noms ont eu leurs décisions à l'instar de Moussouni Fawzi, Nacer Zekri, Hocine Metref, Naima Laouadi. A leur tour, les représentants des athlètes, en l'occurrence Sifi Ahmed et Maamar Rachid de l'handisport, étaient unanimes par rapport aux conditions dans lesquelles s'est déroulée la formation, rappelant leur engagement de «mettre tout leur savoir-faire au profit des jeunots toutes spécialités confondues.»

TOURNOI DE L'UNAF (U17)

## L'Algérie et la Tunisie se neutralisent



**TUNISIA** 1 **vs** **ALGERIA** 1  
تونيس 1 vs الجزائر 1

La sélection algérienne de football des moins de 17 ans (U17) a fait match nul face à son homologue tunisienne 1-1 (mi-temps : 1-0), lundi au stade Salem-Mebrouki de Rouïba, pour le compte de la 3e journée du tournoi de l'Union nord-africaine (UNAF) de la catégorie qui se déroule à Alger (18-26 avril).

Les « Verts » ont ouvert le score par Abdeldjalil Mansouri (4e). Les joueurs du sélectionneur Aziz Lahoussine auraient pu doubler la mise, mais Youcef Amrani a raté un penalty (24e). En seconde période, les Tunisiens ont remis les pendules à l'heure à la dernière minute de la partie (80e) grâce

à Mohamed Bouslama. Grâce à ce résultat, la sélection algérienne enchaîne un deuxième nul de rang, après celui concédé jeudi face au Maroc (1-1). Dans l'autre match de cette 3e journée disputé en milieu d'après-midi, la Libye et le Maroc ont fait match nul (1-1). Les Libyens ont ouvert le score grâce à Sanad Hussein Bendaou (11e), avant que leur adversaire n'égalise par Mohamed Rachidi (65e). L'Egypte est exempte. A l'issue de ces résultats, le Maroc (5 points) devance l'Egypte (4 pts). L'Algérie et la Tunisie suivent derrière avec 2 unités, alors que la Libye ferme la marche avec 1 point. Lors de la 4e journée prévue mercredi, l'Algérie sera opposée à la Libye (15h00), alors que le Maroc défiera l'Egypte (18h00). Les deux rencontres se joueront au stade Omar-Hamadi (ex-Bologhine). Le premier à l'issue du tournoi sera déclaré champion.

### COUPE DE LA CAF : Le MJS derrière l'USMA



La demi-finale aller de la coupe de la CAF de football non jouée entre notre représentant l'USMA et le RS Berkane du Maroc a été abordée par le ministre de la jeunesse et des sports Abderrahmane Hammad. Le patron du MJS répondit ce lundi à la question des médias par rapport à la manœuvre malsaine des visiteurs en exprimant tout son soutien aux Rouge et Noir. « Nous soutenons l'USMA et tous nos clubs. Notre représentant aura gain de cause en faisant valoir toutes les procédures légales. »

## HARRY POTTER ET LA CHAMBRE DES SECRETS



20h25

TMC

Harry Potter, en vacances chez sa tante Petunia et son oncle Vernon, se languit de retourner à Poudlard, l'école des sorciers. Un matin, il reçoit la visite d'un elfe espiègle venu le prévenir qu'un danger le guette à Poudlard. Harry refuse de l'écouter. Peu après la rentrée des classes, au château, il entend une voix inquiétante s'adresser à lui. Et rapidement, des événements inexplicables se produisent. Un superbe scénario, des personnages hauts en couleur et des effets spéciaux parfaitement intégrés à l'histoire.

## DOC LE VRAI DU FAUX



20h10

TF1

La fille de Diana Novelli est admise à l'hôpital pour une bosse à la jambe. Les examens révèlent bientôt qu'elle souffre d'une thrombose veineuse profonde. Rapidement, les mensonges s'accumulent et Andrea comprend que la jeune femme cache quelque chose. Son intuition lui permet de l'aider à sortir d'une relation toxique avec un homme violent. De son côté, il est toujours aussi furieux qu'Agnès lui ait menti tout ce temps. Sans espoir de recouvrer la mémoire, il ne trouve plus de sens à sa vie. Julia est partie pour Rome, rencontrer ses futurs collègues.

## DISPARITION INQUIÉTANTE PEUR SUR LE CAMPUS



20h10

•2

Clémentine Roussin, 23 ans, une étudiante en master de droit, a disparu. L'enquête est confiée à la commissaire Julie Sanchez, tout juste mutée à Lyon où elle a décidé de suivre sa fille, Oriana, 19 ans, qui effectue sa première année universitaire. Des traces de sang et des affaires de la disparue sont retrouvées à proximité du gymnase où elle s'entraînait à la boxe. Aidée du capitaine Patrice Manzetti, la commissaire mène l'enquête au sein du campus. Les soupçons se portent vite sur Fally Olomide, un étudiant congolais qui draguait lourdement Clémentine...

## DES RACINES ET DES AILES



20h10

•3

Florian Stoppa, accompagnateur en montagne, emprunte les chemins escarpés des contrebandiers pour se rendre au col du Grand-Saint-Bernard. Sylvie Gotteland étudie l'art baroque diffusé en Savoie par des artistes italiens venus au XVII<sup>e</sup> siècle et découvre une collection de peintures de la Valsesia. Pierre Pocard fabrique du beaufort à plus de 2000 m d'altitude, perpétuant ce savoir-faire ancestral avec quelques derniers éleveurs. À Évian, ville thermale prisée des célébrités à la Belle Époque, l'historienne Françoise Breuillaud-Sottas a découvert des photographies inédites datant d'avant la Première Guerre mondiale.



# LA SELECTION DE MIDI LIBRE

## LA LOI DE TÉHÉRAN



19h55

arte

En Iran, la sanction pour possession de drogue est la même que l'on ait 30 g ou 50 kg sur soi : la peine de mort. Dans ces conditions, les narcotrafiquants n'ont aucun scrupule à jouer gros et la vente de crack a explosé. Bilan : 6,5 millions de personnes ont plongé. Au terme d'une traque de plusieurs années, Samad, flic obstiné aux méthodes expéditives, met enfin la main sur le parrain de la drogue Nasser K. Réaliste et nerveux, ce second long métrage est un polar en forme de parabole sociale, aux personnages très bien écrits.

## LA GRANDE LIBRAIRIE



20h05

•5

Chaque semaine, des auteurs français et étrangers d'univers différents, débutants ou mondialement connus, primés ou non, défendent leur dernier ouvrage et racontent leur œuvre. Invités cette semaine : Édouard Louis pour la parution de "Monique s'évade" (Seuil) ; Anne Plantagenet pour la parution de "Disparition inquiétante d'une femme de 56 ans" (Seuil) ; Pauline Guéna pour la parution de "Reine" (Denoël) ; Nadia Daam pour la parution de "La gosse" (Grasset) ; Elisabeth Badinter pour la parution de "Messieurs, encore un effort..." (Flammarion).

## JUNGLE CRUISE



20h10

RMC STORY

Chercheuse intrépide, la doctresse Lily Houghton quitte Londres pour explorer la jungle amazonienne à la recherche d'un remède miraculeux. Pour descendre le fleuve, elle engage Frank Wolff, un capitaine roublard aussi douteux que son vieux rafiot délabré. Bien décidée à découvrir l'arbre séculaire dont les extraordinaires pouvoirs de guérison pourraient changer l'avenir de la médecine, Lily se lance dans une quête épique. Comme la saga des Pirates des Caraïbes, ce Jungle Cruise est adapté d'une attraction de parc à thèmes. Cela se ressent beaucoup.

## CASTLE AVEUGLEMENT



20h05

Chérie 25

L'équipe enquête sur l'assassinat de la femme de Damian Westlake, un vieil ami de Richard. La victime a été retrouvée à son domicile et tout indique qu'elle connaissait son agresseur. Rapidement, Kate se met à soupçonner Westlake lorsqu'elle découvre qu'il trompait sa femme et qu'il avait été impliqué dans l'assassinat de son père. De son côté, Castle tente de trouver des preuves qui innocentent son ami. Un épisode bien construit et prenant dans lequel les certitudes de Castle sont mises à mal.

Web : www.lemidi-dz.com  
**MIDI**  
Quotidien national d'information *Libre*

Gérant : Reda Mehigueni La rédaction  
e-mail : direction@lemidi-dz.com e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.66.22.65  
Rédaction : Tél-Fax : 021.66.22.65  
Publicité : Tél-Fax : 021.66.22.65  
publicite@lemidi-dz.com  
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP  
01, Avenue Pasteur, Alger  
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42  
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77  
Email : agence.regie@anep.com.dz  
programmation.regie@anep.com.dz  
agence.oran@anep.com.dz  
agence.annaba@anep.com.dz  
agence.ouargla@anep.com.dz  
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :  
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre  
EURL Midi Libre  
au capital social de 12.000.000 DA  
Compte Bancaire :  
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16  
Adresse : Maison de la presse 1<sup>er</sup>- Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fajr	04:21
Dohr	12:46
Asr	16:29
Maghreb	19:29
Icha	21:00

VIOLATION DU DROIT INTERNATIONAL AU SAHARA OCCIDENTAL

## LES SAHRAOUI DE FRANCE APPELLENT À PROTÉGER LES CIVILS

La communauté sahraouie de France a dénoncé, hier, « les assassinats et les meurtres prémédités et toutes les violations du droit international » par l'occupant marocain, appelant le Conseil de sécurité de l'ONU, l'Union africaine et le Comité international de la Croix Rouge à « protéger les civils sahraouis » et « exige la libération des prisonniers politiques sahraouis des prisons marocaines. »

Dans un communiqué publié à l'occasion du huitième anniversaire de l'assassinat du jeune syndicaliste et activiste sahraoui, Ibrahim Saika, les Sahraouis de France ont souligné que « la situation de la population sahraouie a connu, depuis la violation du cessez le feu par le Maroc et le retour des hostilités en Novembre 2020, une rapide détérioration, dans les territoires occupés du Sahara Occidental systématiquement fermés à la presse et aux observateurs internationaux ».

« La répression à grande échelle menée par tous les types de forces d'occupation marocaines sur le terrain, en particulier contre les défenseuses des droits de l'homme et les journalistes, reflète que cette population civile est désormais otage et assiégée », affirme la communauté sahraouie de France qui soutient également qu' « il n'y a ni liberté de mouvement, ni de parole ou d'association. »

« La situation de tous les prisonniers politiques sahraouis dans les prisons marocaines est critique, particulièrement ceux des groupes de Gdeim Izik et ceux du groupe dit des camarades du martyr Elouali », ajoute le communiqué.

Selon cette communauté sahraouie, l'assassinat du syndicaliste de la coordination des chômeurs sahraouis, Brahim Seika, « n'est qu'un exemple de cette répression brutale, en toute impunité à l'encontre du peuple sahraoui dans les territoires occupés. »

En effet, le militant Brahim Seika a été arrêté le 1 avril 2016 par la police maro-



caine à Guelmin, après sa participation avec ses collègues de la coordination à un rassemblement pacifique. Le jeune Sahraoui est mort à

Agadir (Maroc) le 15 avril 2016 suites aux tortures qui lui ont été infligées après son arrestation.

« A l'Est du mur de séparation militaire, les civils sahraouis sont menacés par les attaques de drones », révèle le communiqué, soulignant que « dans la partie Ouest occupée, ils sont appauvris de force, par leur marginalisation et la saisie de leur terre, la destruction de leurs maisons et de leurs biens. Les richesses dont regorge leur pays sont pillées par l'occupant et ses alliés. »

Les Sahraouis de France ont déploré, dans ce contexte, l'échec de la Mission des Nations unies pour le Référendum au Sahara occidental (MINURSO) à organiser ce référendum, soutenant que cette mission « n'a pas été en mesure de protéger les civils sahraouis sans défense, ni de dénoncer les atteintes aux droits de l'homme car sa mission n'a jamais inté-

gré cet aspect prévu dans les autres conflits armés où l'ONU intervient. »

La communauté sahraouie dénonce, à cet égard, « la répression, les assassinats et les meurtres prémédités et toutes les violations du droit international par la monarchie marocaine sur le territoire du Sahara Occidental, reconnu territoire non autonome et inscrit sur la liste des pays à décoloniser, selon la résolution 1514 des Nations unies. »

Elle appelle, ainsi, « le Conseil de Sécurité de l'ONU, l'Union africaine et le Comité international de la Croix-Rouge à protéger les civils sahraouis et exige la libération des prisonniers politiques sahraouis des prisons marocaines. »

Les Sahraouis de France demandent, en outre, à la France, membre du Conseil de Sécurité, de « contribuer à faire respecter les droits de l'Homme et le droit international humanitaire, dans toutes les régions du monde y compris au Sahara Occidental, ainsi que les multiples résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU, concernant le droit du peuple sahraoui à

l'autodétermination. »

Ils dénoncent également « la présence des compagnies internationales au Sahara Occidental occupé dont les activités économiques renforcent l'emprise coloniale du régime marocain, prolongent les souffrances et entravent l'autodétermination du peuple sahraoui. »

Exprimant leur solidarité avec tous les prisonniers politiques sahraouis et leurs familles, les Sahraouis de France « renouvellent leur engagement et leur soutien à la famille du martyr Brahim Seika dans sa demande d'ouverture d'une enquête équitable pour déterminer les causes de son meurtre et traduire les personnes impliquées en justice et devant les tribunaux internationaux. »

Samedi, la Communauté sahraouie de France a organisé un rassemblement sur la Place des Libertés et des Droits de l'Homme à Paris en solidarité avec les détenus politiques sahraouis dans les prisons marocaines. Des membres des associations françaises de solidarité avec le peuple sahraoui ainsi qu'une grande foule de la diaspora sahraouie ont participé à ce rassemblement.

ANNABA

### Une tentative d'émigration clandestine avortée

La brigade de la Gendarmerie nationale, dans la commune de Chetaibi (wilaya d'Annaba) sont parvenus à déjouer une tentative d'émigration clandestine par voie maritime.

Selon le communiqué « rendu public, vingt-trois personnes ont été interpellées au moment où elles allaient prendre la mer, à bord d'une embarcation de construction artisanale. » Conduits au poste de la brigade de Gendarmerie, un dossier judiciaire a été constitué en vue de la présenter devant une juridiction compétente.

CONTREBANDE

### 62460 cartouches de cigarettes saisies à Biskra

Les services des douanes ont déjoué une tentative de contrebande, qui a conduit à la saisie de 62 460 cartouches de cigarettes de différentes marques.

La marchandise saisie a été découverte lors d'une fouille de routine d'un camion. Elle était cachée à l'intérieur d'un réservoir.

L'opération a également abouti à la confiscation du moyen de transport utilisé dans la contrebande, avec la remise du contrevenant aux autorités judiciaires compétentes.

EFFONDREMENT DU PLAFOND D'UNE CLASSE DANS UNE ÉCOLE PRIMAIRE À ORAN

## SIX ENFANTS BLESSÉS

« Six élèves ont été blessés, l'un d'eux se trouve dans un état critique, mardi, suite à l'effondrement du plafond d'une classe primaire « Souiah Rahou », dans la commune de Boutlelis (Oran) », a-t-on appris auprès du directeur de wilaya de l'Éducation, Oubelaid Abdelkader.

L'accident survenu aux environs de 8h39 a causé des blessures à six élèves de 2ème année primaire, dont 4 ont été légèrement blessés et ont quitté l'hôpital, alors que deux autres ont été admis aux urgences médico-chirurgicales du CHU « Dr

Benzerdjeb » d'Oran, dont un se trouvant dans un état critique, a précisé à Le wali d'Oran, Said Sayoud, s'est déplacé à l'hôpital pour s'enquérir de l'état de santé des deux élèves admis au service précité. De leur côté, les services de la Sûreté ont ouvert une enquête pour déterminer les circonstances de cet accident.

Cet événement dramatique met en lumière la récurrence de tels incidents dans les établissements scolaires algériens. En effet, il ne s'agit malheureusement pas du premier accident de ce type dans la

wilaya. Rappelons qu'en 2018, un plafond s'est effondré dans l'école primaire Djider Mohamed à Oran, faisant 12 blessés lors d'une fête du Nouvel An amazigh. Les blessés ont été légèrement touchés à la tête et n'ont pas nécessité d'hospitalisation.

Cependant, l'incident a causé un choc psychologique important aux élèves et à l'enseignante. Cet événement dramatique a plongé la communauté scolaire et l'ensemble de la population locale dans une profonde tristesse.